

Rapport élaboré par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de l'Université de Neuchâtel sur mandat de la Commission Education et migration (CEM) de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Actualisation des liens et des projets: janvier 2010

Editeur:

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Titre de l'édition allemande:

Kinder mit Migrationshintergrund von 0 bis 6 Jahren: Wie können Eltern partizipieren?

Commandes:

Secrétariat général CDIP, Maison des Cantons, Speichergasse 6, Case postale 660,
3000 Berne 7

© 2010, Secrétariat général CDIP

Impression:

Ediprim SA, Bienne

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
1 INTRODUCTION	8
1.1 Objectif petite enfance	8
1.2 Les parents immigrés et la prise en charge d'enfants en bas âge	9
1.3 Recommandation du Conseil de l'Europe	10
1.4 Mandat de la Commission Education et migration (CEM)	11
1.5 Structure du rapport	11
2 EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE	13
2.1 Information sur l'offre d'éducation et de prise en charge	13
2.2 Amélioration de l'accès aux structures d'accueil	15
2.3 Activités conjointes entre institutions et parents	16
2.4 Soutien et renforcement du rôle parental	20
2.5 Apprentissage de la langue locale par les parents migrants	24
2.6 Acquisition et maintien de la langue d'origine chez les enfants migrants	26
2.7 Implication des migrantes et migrants et de leurs associations	28
2.8 Accent sur les quartiers défavorisés	30
2.9 Actions instrumentales	33
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	35
ANNEXE	37
Annexe 1: Recommandation du Conseil de l'Europe relative à la promotion de l'intégration des enfants de migrants ou issus de l'immigration	37
Annexe 2: Répertoire des auteurs	47

PRÉFACE

Le colloque CONVEGNO 2008 a été consacré à l'accompagnement des parents d'enfants migrants. Ce thème, qui correspond à l'un des cinq piliers sur lesquels travaille la Commission Education et migration (CEM) de la CDIP (voir encadré), est aussi celui dont elle s'est le moins occupée jusqu'à présent. D'où l'utilité de ce colloque et l'importance du rapport de Joëlle Moret et de Rosita Fibbi, publié ci-après.

Dans le système scolaire suisse, l'implication des parents est un enjeu réel et un facteur essentiel de la réussite du parcours scolaire des élèves, qu'ils soient suisses ou issus de la migration. Il convient d'ailleurs de relever que la question de l'accompagnement des parents ne touche pas seulement les familles migrantes, mais également celles des milieux socio-économiques défavorisés et celles des couches de la population peu familières du fonctionnement et des attentes de l'école. Notons au passage que les résultats des enquêtes PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) ont bien souligné l'influence du milieu socio-économique et socio-culturel sur la réussite scolaire et l'égalité des chances.

Lorsque la CEM a débuté ses travaux sur le thème de l'accompagnement des parents migrants, elle ne disposait pratiquement d'aucune base d'information systématique. Elle a donc décidé de procéder à un état des lieux des activités et des projets déjà existants dans le domaine. L'image qui en est ressortie est celle d'un foisonnement d'initiatives développées principalement au niveau local et en milieu urbain (associations de quartiers, groupes de parents, mouvements associatifs en faveur des mères de famille, etc.) et indiquant que la Suisse alémanique semble plus attentive au problème que la Suisse romande et le Tessin. Sans dévoiler les résultats des recherches de Joëlle Moret et de Rosita Fibbi, on peut dire déjà que ces initiatives se caractérisent par l'engagement et la motivation des personnes qui les gèrent, ainsi que par leur caractère essentiellement pragmatique visant à répondre aux

besoins concrets et immédiats des parents. On observe toutefois aussi qu'il y a, entre ces différents projets, un manque d'échange d'expériences et de coordination. En ce sens, le colloque CONVEGNO 2008 a constitué une plate-forme de rencontre importante pour l'ensemble des personnes concernées.

Pour ce qui est des travaux proprement dits du colloque, à savoir les ateliers, ils ont été organisés autour des cinq thèmes suivants:

1. Information sur l'offre d'éducation et de prise en charge – Implication des migrantes et migrants et de leurs associations
2. Activités conjointes entre institutions et parents – Soutien et renforcement du rôle parental
3. Apprentissage de la langue locale – Acquisition et maintien de la langue d'origine
4. Amélioration de l'accès aux structures d'accueil – Accent sur les quartiers défavorisés
5. Qualification du personnel – Plates-formes d'échange

Les débats menés dans les ateliers ont non seulement été très riches, mais également très structurés (voir synthèse dans le tableau figurant à la page suivante). Deux messages principaux s'en dégagent. Le premier concerne le caractère très ponctuel des différents projets présentés, leur relative faible diffusion ainsi que la difficulté de garantir jusqu'à maintenant leurs ressources financières. Le second message touche la question de la communication. En effet, si le matériel d'information produit par les cantons est d'excellente qualité et existe aussi souvent dans la plupart des langues de la migration, on constate néanmoins qu'il est relativement peu utilisé et qu'il n'atteint pas véritablement les parents. Ainsi, bien que l'école et les enseignantes et enseignants fassent un travail très important, celui-ci n'est pas encore complètement satisfaisant en terme de communication. Comme le relevait du reste, en marge des travaux du

Information au niveau des parents et des associations	<p>a. L'information est la composante clé en ce qui concerne l'accompagnement des parents. C'est pourquoi toute stratégie d'information dans ce domaine doit intégrer l'ensemble des partenaires, soit en l'occurrence les organisations de la migration, les instances en charge des questions d'intégration, les responsables des initiatives locales, les services de conseil aux parents, etc. (divers exemples sont donnés dans le rapport publié ci-après).</p> <p>b. La question de la transmission des informations (c'est-à-dire de la communication) doit être traitée avec beaucoup de soin: une information orale, individualisée, communiquée par une personne de confiance a beaucoup plus de poids et d'impact auprès des parents que la diffusion «anonyme» d'une documentation écrite (quelle que soit la qualité de cette documentation).</p> <p>c. En fonction de ce qui précède, il convient de renforcer la première information, à savoir celle donnée au moment de l'accueil en Suisse ou de la naissance du premier enfant.</p>
Information aux niveaux cantonal et national	<p>a. Pour mieux faire connaître les expériences déjà réalisées dans le domaine, il faut les rendre accessibles aux niveaux cantonal et national (par le biais d'une plate-forme électronique, par exemple).</p> <p>b. Il faut par ailleurs mettre les différents projets et initiatives en réseau afin que les besoins exprimés à la base puissent circuler de manière transversale.</p> <p>c. Enfin, il faut améliorer la coopération entre les acteurs de la petite enfance et ceux en charge de la préscolarité (école infantine).</p>
Financement	Les mesures qui se sont révélées fructueuses au niveau de la petite enfance devraient pouvoir bénéficier d'un soutien financier à long terme (de la part de la commune, du canton, voire de la Confédération).
Compétences linguistiques	<p>a. L'école peut également être le lieu d'apprentissage de la langue locale pour les parents migrants (expériences avec cours mères–enfants, par exemple).</p> <p>b. Il convient de privilégier les modèles d'enseignement intégré des langues et d'encourager l'utilisation des portfolios.</p> <p>c. Il faut aussi clarifier le rôle joué par les parents et la famille dans le développement d'une compétence linguistique et textuelle multilingue.</p> <p>d. Sur le plan politique, il importe que le plurilinguisme soit pris en compte dans le développement de l'école.</p>
Appui et participation des parents	<p>a. Dans les villes, le développement des quartiers doit permettre de rendre les lieux de rencontre pour parents et enfants accessibles à tous.</p> <p>b. Pour que les parents migrants puissent bénéficier d'une égalité d'accès aux différentes structures et institutions, il faut que leurs compétences et leurs ressources (c'est-à-dire leurs qualifications professionnelles et leurs connaissances en langues) soient reconnues.</p> <p>c. Les attentes concrètes à l'égard des parents migrants ainsi que leur type de participation doivent être précisés.</p>
Qualification du personnel	<p>a. Des notions de base en pédagogie interculturelle doivent être introduites dans la formation du personnel en charge de la petite enfance et des qualifications supplémentaires dans ce domaine doivent être proposées dans les programmes de formation continue.</p> <p>b. L'accès des personnes migrantes aux offres de formation et de formation continue doit être favorisé.</p> <p>c. Il faut en outre, dans le domaine de la petite enfance, élaborer des concepts en matière de développement de la qualité.</p>

CONVEGNO, l'ancien président du Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants (FIMM) Antonio da Cunha, une séance d'information ou un courrier officiel adressé aux familles ne sont pas des moyens suffisants pour sensibiliser les parents à l'importance du parcours scolaire de leurs enfants. Selon lui, pour être efficace, cette sensibilisation doit également se faire dans le cadre associatif de la communauté migrante

concernée, là où les personnes se retrouvent pour un moment de détente ou la célébration d'une fête. A cet égard, les professeurs de cours de langue et de culture d'origine (LCO) jouent déjà souvent – si l'on se réfère aux expériences faites par les délégués cantonaux à l'éducation interculturelle – un rôle majeur, car ils apparaissent, au-delà de leurs tâches d'enseignement, comme des médiateurs culturels privilégiés entre les familles et l'école.

La Commission Education et migration (CEM) est chargée de conseiller la CDIP dans les questions relatives à l'intégration des enfants étrangers, de veiller dans ce domaine aux échanges entre spécialistes et organes spécialisés et de mettre en évidence les nouveaux thèmes à traiter. Ses travaux reposent sur cinq piliers:

- Premier pilier: droit à la scolarité pour tout enfant se trouvant en Suisse
- Deuxième pilier: apprentissage de la langue de scolarisation pour tout enfant dont la langue d'origine est différente
- Troisième pilier: acquisition et maintien de la ou des langues d'origine
- Quatrième pilier: formation des enseignantes et enseignants à la pédagogie interculturelle
- Cinquième pilier: accompagnement des parents migrants

En résumé, il est possible de dire que les travaux du CONVEGNO 2008, en particulier le rapport établi par Joëlle Moret et Rosita Fibbi (toutes deux chercheuses à l'Université de Neuchâtel), ont permis d'avancer de manière concrète dans la compréhension et l'amélioration du cinquième pilier sur lequel se fonde la Commission Education et migration. Cette commission va ainsi continuer d'orienter ses activités sur la communication et l'information destinées spécifiquement au groupe cible (parents migrants).

En tant que président de la Commission Education et migration, j'aimerais saisir cette occasion pour remercier l'ensemble de ses membres ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ces travaux.

Bernard Wicht
Secrétariat général de la CDIP
Chef de l'Unité de coordination
Culture & société, Organisations internationales

1 INTRODUCTION

Les approches récentes en sociologie des migrations montrent que le choix de migrer est un choix non pas individuel mais largement familial; par analogie, l'intégration est le produit d'un processus de socialisation qui n'implique pas que les enfants mais également leurs familles. En tant que principaux agents de socialisation, l'école ainsi que les structures préscolaires et les structures éducatives de la petite enfance¹ sont donc appelées à remplir leur rôle non seulement envers les plus jeunes, mais aussi, à certains égards, envers les parents migrants, dans la mesure où le soutien des parents à la scolarité de leurs enfants est un facteur important pour la réussite à l'école.

Un stéréotype négatif entache parfois le regard porté sur les familles immigrées, qui seraient accablées de problèmes et entravées par leurs traditions dans le processus d'ajustement à leur nouvelle réalité. Le présent rapport repose sur le pari opposé, à la fois raisonnable et nécessaire: la condition immigrée et les ressources mobilisées par les parents immigrés sont des atouts importants sur lesquels il est possible de construire une dynamique d'intégration, comprise comme la possibilité de participer pleinement à la structure d'opportunité de la société de résidence (Fibbi et Efionayi 2008: 12).

En effet, la famille est le lieu où se négocient les changements sociaux et culturels. Le départ vers un ailleurs prometteur a été la réponse audacieuse à une situation considérée sans issue dans le pays d'origine: ainsi les parents ont fait preuve d'une attitude proactive. L'accès aux structures éducatives de la petite enfance ainsi qu'aux structures préscolaires et scolaires constitue un pas ultérieur dans le processus de change-

ment familial et dans la dynamique d'intégration, où les familles sont susceptibles de développer également une attitude proactive.

Ce rapport s'intéresse aux **interactions entre institutions éducatives et de prise en charge et parents immigrés** ayant des enfants entre 0 et 6 ans.

1.1 Objectif petite enfance

Pour diverses raisons, la politique envers la petite enfance, qui avait été longtemps négligée, est venue progressivement se positionner au centre du débat éducatif dans les pays européens. Cette focalisation est sans doute une des conséquences du regard renouvelé sur l'école découlant des études PISA. Comparant les performances des jeunes de divers pays dans trois domaines de compétences (lecture, mathématiques, sciences naturelles), ces études ont, d'une part, identifié les possibles raisons des différences observées et, d'autre part, confirmé que la relation entre acquis scolaires et origine sociale, variable d'un pays à l'autre, demeure singulièrement étroite dans certains d'entre eux.

En permettant de prendre conscience que le système scolaire, en Suisse, fonctionne de manière suboptimale en terme d'équité (Coradi Vellacott et Wolter 2004), ces études ont aussi contribué à stimuler des réponses institutionnelles, au nombre desquelles figure par exemple, au niveau national, le plan d'action PISA. L'accord intercantonal du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) prévoit pour sa part deux années d'école enfantine obligatoires (âge d'entrée à quatre ans révolus),

1 Pour désigner la période allant de la naissance de l'enfant à son entrée à l'école obligatoire, le Conseil de l'Europe utilise dans la recommandation CM/Rec(2008)4 le terme *preschool*, qui est traduit par «préscolaire» dans la version française officielle de cette recommandation. Dans le rapport de Joëlle Moret et de Rosita Fibbi, en revanche, *preschool* est rendu – conformément à la terminologie de la CDIP – par les deux termes «petite enfance» (période allant de la naissance à l'entrée à l'école enfantine) et «préscolaire» (période correspondant à l'école enfantine), sauf lorsqu'il n'est explicitement question que de l'une de ces deux périodes.

de façon à assurer un encouragement précoce gratuit à tous les enfants (voir chapitre 2.2).

Les résultats PISA renouvellent les vieux débats sur les inégalités sociales face à l'école; ils montrent en effet que les mécanismes de reproduction sociale, loin d'être une fatalité inéluctable, constituent un champ offrant des marges d'action qui varient d'un pays à l'autre, en fonction des choix de société et de politique éducative. Face à ces inégalités dérivant de diverses dotations en ressources formatives des familles, la prise en charge précoce des enfants apparaît comme un levier prometteur pour réduire les différences et garantir un accès équitable à la formation (Coradi Vellacot et al. 2003). Cette prise en charge figure d'ailleurs parmi les mesures préconisées pour améliorer la performance scolaire des enfants d'origine immigrée (OCDE 2006). L'investissement dans les structures de la petite enfance s'avère tout particulièrement payant, notamment pour les enfants issus de milieux défavorisés (Lanfranchi 2002).

La nécessité d'intervenir peut aussi résulter d'une prise de conscience de la situation: des études qui avaient montré, en ville de Berne, une augmentation des enfants en retard dans leur développement langagier, moteur et perceptif (entre 12 et 25% des enfants en âge préscolaire) ont ainsi été à l'origine de l'adoption d'un programme d'action très innovateur en Suisse (Gemeinderat 2006: 12) (voir chapitre 2.8).

La petite enfance est la période où se posent les bases essentielles et durables du développement intellectuel et socio-émotionnel. Durant cette période, l'enfant se rapporte à son environnement social et matériel par l'intermédiaire du langage et de son activité motrice et sensorielle. Il acquiert ainsi savoirs et compétences culturels et se forge sa propre image de soi. L'enfant dépend de l'interaction et de la communication pour acquérir les savoirs cognitifs et sociaux nécessaires à son intégration dans un monde social et culturel; la langue est donc un outil central. Plus grande sera la stimulation éducative et mieux assuré sera le développement de l'enfant.

Ces processus acquisitifs se développent d'abord dans le cadre familial, où domine le plus souvent la langue des parents. Dans la mesure où ils se déroulent dans un contexte plus large, par exemple dans les structures d'accueil, les enfants d'origine immigrée sont exposés à la langue locale, différente pour la plupart d'entre eux de la langue familiale. C'est justement cette opportunité de familiarisation précoce avec la langue locale qui constitue un des atouts de la prise en charge des enfants en bas âge. La langue familiale conserve cependant toute son importance non seulement comme base pour l'acquisition de la langue seconde, mais aussi comme support identitaire. Le développement du langage est renforcé par l'encouragement simultané des langues première et seconde (Reich et Roth 2002) (voir chapitre 2.6).

1.2 Les parents immigrés et la prise en charge d'enfants en bas âge

La prise en charge des enfants dans le cadre de structures d'accueil représente une chance supplémentaire dans le processus de changement familial, car elle inclut plusieurs éléments fondamentaux: une ouverture de la famille immigrée à des espaces institutionnels nouveaux propres à la société d'accueil, un élargissement du répertoire linguistique à l'intérieur de la sphère familiale et une adaptation des pratiques culturelles aux nouveaux défis.

La famille, qui a porté le projet migratoire en tant qu'alternative nouvelle à une situation de vie dans le pays d'origine jugée insatisfaisante sur les plans matériel et/ou personnel, prolonge sa capacité de projection dans la réussite des enfants. La performance scolaire est en effet comprise par la plupart des parents immigrés comme le passage obligé vers la réussite à la fois individuelle (celle de l'enfant) et collective (celle de la famille tout entière). Dans cette perspective, les acteurs familiaux se situent dans un paradigme de changement, de dynamisme familial en situation de transition (Perregaux et al. 2005); ils sont prêts à aménager certains aspects de leur vie pour assurer de meilleures conditions de réussite (Vatz Laaroussi 2008).

La réussite des enfants est bien souvent le moteur de la dynamique acculturative des parents, car ce but opère une convergence des finalités qui, chacune à sa manière, se révèlent aussi importantes pour les uns que pour les autres. La motivation des parents à trouver de nouveaux outils pour relever les défis de la scolarisation de leurs enfants en immigration est très grande (OECD 2006). Il est donc indispensable qu'ils soient fortement impliqués dans leur scolarisation et, a fortiori, dans leur prise en charge à la période de la petite enfance.

Reste la question de savoir comment assurer cette implication des parents. C'est justement le point central de ce rapport que de montrer la gamme de mesures et d'actions permettant de renforcer les parents dans leur rôle éducatif et de construire une collaboration optimale entre structures d'accueil et familles. Ce thème fait aussi l'objet d'une recommandation récemment approuvée par le Conseil de l'Europe.

1.3 Recommandation du Conseil de l'Europe

Nombreuses sont les recherches scientifiques (David 1999, 2001; Woodhead et Oates 2007) qui attestent l'importance de la prise en charge de la petite enfance; à celles-ci s'ajoute la démarche politique du Conseil de l'Europe, qui a élaboré et proposé sous la forme d'une recommandation un cadre normatif censé inspirer l'action des Etats membres en matière d'enfants migrants de première ou seconde génération. En février 2008, le Comité des Ministres aux Etats membres a approuvé la recommandation R(2008)4 relative à la promotion de l'intégration des enfants issus de la migration.

Ce n'est pas la première fois que le Conseil de l'Europe se penche sur la question de la scolarisation des enfants migrants. Le texte de référence est la Convention européenne de 1977 sur le statut des travailleurs migrants, entrée en vigueur en mai 1983. Elle confère à leurs enfants le droit d'accéder au système éducatif dans les mêmes conditions que les enfants des travailleurs nationaux. Entre 1983 et 1989, de nouveaux textes ont été adoptés²; les enfants immigrants originaires de pays non-membres sont désormais pris en compte comme destinataires des politiques scolaires, qu'ils soient nés ou non dans le pays d'accueil et qu'ils aient ou non un statut légal.

Les textes proposent trois axes d'intervention en faveur des enfants issus de la migration: adapter le système éducatif à leurs besoins particuliers, intégrer des cours de langue et de culture d'origine (LCO) dans les programmes scolaires réguliers et promouvoir l'éducation interculturelle pour tous.

En 2000, le Comité des Ministres a émis une recommandation sur les immigrés résidents légaux de longue durée (cinq ans et plus)³. La recommandation déclare que ces derniers doivent avoir les mêmes droits que les ressortissants nationaux en ce qui concerne l'éducation.

Le nouveau texte approuvé en 2008⁴ s'insère dans la perspective tracée par les travaux antérieurs, mais présente deux aspects innovateurs: il se focalise tout particulièrement sur la petite enfance et prend en considération le rôle des parents durant cette période.

La nouveauté des questions abordées ainsi que le point de vue adopté confèrent à ce texte le statut d'un *benchmarking* idéal pour apprécier la qualité des mesures et des expériences visant à impliquer les parents immigrés dans la prise en

2 **Résolution adoptée lors de la Conférence permanente des Ministres de l'éducation des 10-12 mai 1983. Recommandation R(84)9 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les migrants de la seconde génération, Recommandation R(84)18 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la composante interculturelle dans la formation des enseignants, Recommandation R1093(1989) du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'éducation des enfants de migrants.**

3 **Recommandation CM/Rec(2000)15**

4 **Le texte complet de la recommandation figure en annexe.**

charge de leurs enfants dès leur plus jeune âge et à guider les efforts d'extension et d'amélioration menés dans ce sens.

1.4 Mandat de la Commission Education et migration (CEM)

Ces préoccupations rejoignent celles de la Commission Education et migration (CEM) de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), qui a pour mission de conseiller la CDIP sur les questions d'éducation en lien avec la migration et de lancer un débat public sur les thèmes qui traitent des parcours de formation des enfants et des jeunes issus de la migration. La CEM œuvre en la matière en se faisant notamment l'écho des réflexions élaborées dans le cadre international.

La Suisse participe activement, en tant que membre du Conseil de l'Europe, à ce travail sur les principes qui devraient régir la prise en charge des petits enfants. L'approbation de la recommandation CM/Rec(2008)4 (voir chapitre 1.3) fournit donc l'occasion de dresser un premier tableau de la situation en Suisse en matière d'implication des parents d'origine immigrée dans la prise en charge des enfants âgés de 0 à 6 ans.

Ainsi, la CEM a mandaté le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population de l'Université de Neuchâtel (SFM) pour élaborer le présent rapport, qui met en regard le cadre normatif du Conseil de l'Europe avec la réalité du terrain, à savoir les pratiques développées par diverses institutions et acteurs dans les structures éducatives destinées aux enfants de 0 à 6 ans. Le but de ce rapport est d'illustrer les principes proposés par le Conseil de l'Europe avec quelques expériences intéressantes, voire exemplaires, conduites en Suisse et impliquant les parents d'origine immigrée.

Nombre d'expériences connues n'ont pas pu trouver place dans ce texte de synthèse qui, en tant que tel, ne prétend pas à l'exhaustivité. Les expériences qui ont été retenues sont celles qui concrétisent le mieux les objectifs énoncés dans

la recommandation du Conseil de l'Europe, ainsi que celles de grande envergure réalisées dans les différentes régions du pays.

Deux raisons ont présidé au choix consistant à rendre compte de projets très variés par leur ampleur: c'est, en premier lieu, la démonstration que la volonté de soutenir l'implication des parents migrants dans la prise en charge de leurs enfants dès leur plus jeune âge peut se réaliser dans une gamme assez large d'interventions, d'acteurs et de coûts. C'est, en second lieu, le souci de rendre compte des dynamiques institutionnelles propres à ce pays fortement fédéraliste qu'est la Suisse. Alors qu'ailleurs les réformes décidées au plan politique peuvent être mises en œuvre à l'échelon national dans une démarche *top-down*, dans notre pays le processus est le plus souvent de type *bottom-up*. Cette tradition ainsi que la nouveauté de l'intérêt porté à la petite enfance font que les initiatives dans ce domaine sont prises à différents niveaux organisationnels, sans reposer nécessairement sur un cadre général global. Le présent rapport reflète cette situation qui exalte la créativité et l'esprit d'innovation au niveau local.

1.5 Structure du rapport

Le rapport est organisé autour du texte de la recommandation du Conseil de l'Europe et des principales thématiques en relation avec la participation des parents immigrés à la prise en charge de leurs enfants dès leur plus jeune âge.

Ces thématiques correspondent aux différents chapitres développés dans la partie 2 du rapport: information sur l'offre d'éducation et de prise en charge, amélioration de l'accès aux structures d'accueil, activités conjointes entre institutions et parents, soutien et renforcement du rôle parental, apprentissage de la langue locale par les parents migrants, acquisition et maintien de la langue d'origine chez les enfants migrants, implication des migrantes et migrants et de leurs associations, accent sur les quartiers défavorisés. Sont également abordés, en complément à ces différents chapitres, deux aspects annexes, à

savoir les processus de qualification du personnel et les plates-formes d'échange.

Chaque chapitre comporte la reprise des paragraphes du texte du Conseil de l'Europe qui s'avèrent pertinents pour le thème traité, ainsi qu'un commentaire éclairant le sens de l'énoncé de la recommandation. Sont ensuite énumérées un ensemble de mesures susceptibles d'apporter une réponse adéquate aux défis constatés.

Enfin, en conclusion de chaque chapitre, sont présentées de manière circonstanciée et sous forme de bonnes pratiques une ou plusieurs expériences conduites en Suisse⁵: ces exemples ont pour but de concrétiser les paragraphes correspondants du texte du Conseil de l'Europe et de stimuler la créativité de ceux qui souhaiteraient poursuivre les objectifs fixés par ce dernier.

5 La description des expériences comporte, chaque fois que cela est possible, une référence à leur évaluation. Malheureusement, la pratique de l'évaluation n'est pas encore systématique.

2 EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE

2.1 Information sur l'offre d'éducation et de prise en charge

Recommandation

«F. [...] 11. [...] vii. Les autorités de tutelle et les établissements scolaires devraient fournir des informations aux parents migrants, notamment les migrants nouvellement arrivés, sur le système scolaire du pays, y compris son organisation, les possibilités d'éducation préscolaire, les conditions d'inscription, les programmes scolaires, les examens et les droits et obligations des parents et de leurs enfants. Il conviendrait d'envisager plusieurs moyens de rendre ces informations disponibles et de cibler les parents migrants, par exemple par des réunions de parents, des brochures et dépliants, des vidéos et des DVD. Les migrants et leurs associations devraient être encouragés à diffuser ces informations. Celles-ci devraient être conçues de manière à être aisément comprises par les parents. [...]»

Objet et buts

Aujourd'hui, en Suisse, l'information que reçoivent les parents sur l'éducation de leurs enfants est relativement bonne pendant la première année, voire les deux premières années suivant la naissance: en effet, la plupart des parents, y compris ceux d'origine immigrée, peuvent être atteints à la maternité d'abord, puis par le biais des pédiatres et des services de puériculture. Une fois que les enfants entrent à l'école obligatoire, certaines informations peuvent à nouveau leur être transmises. En revanche, il existe un «trou» entre ces deux moments. C'est la période pendant laquelle certains parents ont un accès limité à l'information.

Il est donc crucial d'améliorer l'accès à l'information durant cette période, en particulier lorsqu'elle concerne les structures d'accueil de la petite enfance et les lieux de conseil aux parents.

Les parents migrants constituent un public cible d'autant plus important qu'ils ne maîtrisent pas toujours la langue locale et que le réseau social et institutionnel dans lequel ils sont insérés est parfois restreint.

Pour les mêmes raisons, il est essentiel que, plus tard, ces parents aient la possibilité de comprendre le fonctionnement des institutions préscolaires (écoles enfantines) et scolaires fréquentées par leurs enfants.

L'idée qui sous-tend la promotion de l'information est de motiver les parents migrants à entrer en contact avec les structures de la petite enfance, ceci dès le plus jeune âge de leurs enfants. Il s'agit en effet non seulement de préparer ces derniers à leur entrée à l'école enfantine ou à l'école, mais aussi de donner aux parents la possibilité de soutenir leurs enfants dans leur parcours scolaire grâce aux contacts et aux liens de confiance qu'ils auront pu établir avec les institutions extrafamiliales.

Mesures proposées

- Réalisation de matériel d'information écrit (brochures, papillons) ou audiovisuel (films sur DVD ou vidéo), traduit dans les principales langues d'origine des populations migrantes; distribution ciblée de ce matériel grâce à une réflexion sur les canaux d'accès vers les parents migrants (associations de migrants, lieux de rencontre dans les quartiers, commerces ethniques, etc.)
- Organisation de soirées d'information pour les parents migrants, en collaboration avec des interprètes interculturels; ces soirées peuvent être proposées par les autorités locales (bureaux de l'intégration, par exemple), des ONG ou associations actives sur le terrain, ou encore par des associations de migrants
- Organisation de cours éventuellement conçus spécifiquement pour les parents migrants

avec l'aide d'interprètes interculturels et portant sur des sujets divers:

- offre relative aux structures de la petite enfance (jardins d'enfants, crèches, etc.)
- systèmes scolaire et préscolaire (école enfantine)
- offre locale de conseil et de soutien aux parents
- droits et devoirs des parents, mais aussi de l'école et des enseignantes et enseignants
- moyens de soutenir les enfants dans leur parcours scolaire
- gestion des différences de valeurs et d'habitudes culturelles
- communication avec le personnel des structures de la petite enfance et avec les enseignantes et enseignants
- Organisation de cours de langue locale destinés spécifiquement aux parents migrants (voire aux pères et aux mères séparément) et dont le contenu est focalisé sur le système scolaire (voir chapitre 2.5)
- Organisation de systèmes de garderie pendant les différents types de cours mentionnés, pour faciliter en particulier la participation des mères d'enfants non encore scolarisés

Bonne pratique: «Schulstart+»

Mis sur pied, géré et financé par l'ONG Caritas Zurich, Schulstart+ est un projet qui s'adresse aux enfants issus de la migration âgés de 2 à 5 ans ainsi qu'à leurs parents. Il s'agit d'un cours dont le but est de soutenir les familles migrantes dans la préparation de l'entrée de leurs enfants dans le système scolaire. Le projet est fondé sur l'idée que les obstacles linguistiques de même que la méconnaissance du système scolaire suisse, ou local, rendent les premières confrontations avec l'école plus difficiles pour les parents migrants, ceci d'autant plus qu'ils n'ont souvent pas fait appel aux offres destinées à la petite enfance.

Les thèmes abordés dans le cours pour les parents sont les suivants: système de l'école enfantine et de l'école primaire local (canton de Zurich); manières de faire habituelles à l'école enfantine; façon dont les parents peuvent soutenir leurs

enfants dans leur parcours scolaire; éléments importants pour une future réussite à l'école; informations sur les institutions et les offres existantes (crèches, jardins d'enfants, écoles enfantines, écoles, bureaux de conseil, etc.).

Le cours se compose de huit sessions de deux heures, à raison d'une par semaine. Il est proposé dans les langues suivantes: albanais, espagnol, portugais, tamoul et turc, mais il peut également être organisé dans d'autres langues en fonction des demandes. Les responsables sont principalement des médiatrices et médiateurs interculturels ou d'autres personnes-clés issues des groupes cibles de participants. Ils sont accompagnés d'une personne chargée des activités avec les enfants.

La moitié du cours (quatre sessions) se déroule séparément: les parents reçoivent diverses informations, tandis que les enfants prennent part à un groupe de jeu. Durant l'autre moitié du cours, les parents et les enfants sont réunis pour pratiquer ensemble diverses activités telles que du bricolage ou des jeux. Pour favoriser le contact des familles avec les institutions locales, des visites sont organisées dans des jardins d'enfants ou des écoles enfantines, des bibliothèques, des centres de quartier ou de famille, des locaux où ont lieu des cours d'allemand pour les personnes migrantes, etc. Dans certains cas, ce sont les responsables de ces différentes offres qui interviennent dans le cours pour présenter aux participants ce qu'ils proposent. Le projet entretient également des liens étroits avec les écoles et écoles enfantines QUIMS (abréviation du programme zurichois «Qualität in multikulturellen Schulen»).

Atouts du projet

La complémentarité des différents volets de formation/information fait de Schulstart+ un projet particulièrement intéressant. Il permet aux parents migrants, d'une part, de recevoir des informations auxquelles ils n'ont que difficilement accès autrement et, d'autre part, d'apprendre par l'exemple à jouer avec leurs enfants et à les soutenir dans leur développement. L'ouverture que donnent les visites sur les institutions de

la petite enfance et du préscolaire constitue un atout supplémentaire, les parents n'ayant parfois pas l'opportunité d'entrer directement en contact avec elles.

Pendant la première année du projet (2006–2007), cinq cours ont eu lieu dans trois communes zurichoises (Dübendorf, Winterthour et Zurich) en turc (deux groupes), tamoul, espagnol et albanais. Selon le rapport intermédiaire qui a été établi, y ont participé 60 familles comprenant en tout 72 enfants. En 2008, quatre nouveaux cours ont été mis sur pied et le portugais a été ajouté à l'offre. L'évaluation est positive des deux côtés: les parents (en majorité des mamans) apprécient en particulier les visites qui leur font découvrir des lieux qu'ils ne connaissent souvent pas (certaines familles continuent d'ailleurs de les fréquenter après la fin du cours) et, pour les enfants, le cours peut être l'occasion d'être séparés de leur mère pour la première fois.

Pour en savoir plus (seulement en allemand)

- www.caritas-zuerich.ch
- Reporting Januar–Dezember 2007, Caritas Zürich

2.2 Amélioration de l'accès aux structures d'accueil

Recommandation

«Préambule. [...] considérant l'importance d'offrir un accès égal et effectif aux possibilités éducatives, indépendamment du sexe, de l'origine, du contexte social et de la zone de résidence [...]»

Objet et buts

Les mesures visant à assurer un accès égal aux structures éducatives ne devraient pas commencer au moment de l'entrée à l'école obligatoire, mais concerner également les offres destinées à la petite enfance (crèches, jardins d'enfants) et aux enfants en âge préscolaire (écoles enfantines). La première étape vers une telle éga-

lité est l'information; la seconde réside dans l'abaissement du seuil d'accès à ces offres par le biais de différents moyens allant de l'inscription obligatoire à la gratuité.

Le but de telles mesures est de faire en sorte qu'un nombre plus élevé d'enfants issus de milieux défavorisés, et en particulier de familles immigrées, bénéficient de ces offres. Des barrières financières peuvent en effet dissuader ces familles de tirer profit des opportunités existantes, qui leur sont pourtant destinées.

Mesures proposées

- Augmentation du nombre de places disponibles dans les crèches pour répondre aux besoins des parents qui doivent ou souhaitent travailler; adaptation des coûts à la situation financière des familles
- Accessibilité des structures telles que crèches ou familles de jour aux enfants dont les parents ne maîtrisent pas la langue locale, même si ces derniers ne travaillent pas
- Soutien financier aux familles défavorisées désirant inscrire leurs enfants à des activités telles que celles offertes par les jardins d'enfants
- Extension de la durée de la scolarité obligatoire en la faisant commencer le plus tôt possible, de façon à permettre un abaissement radical des coûts pour les familles et une ouverture maximale à l'éducation pour toutes les couches de la population

Cadre institutionnel: école enfantine obligatoire

Le concordat HarmoS vise à harmoniser un certain nombre d'éléments au sein des vingt-six systèmes scolaires cantonaux. Parmi ces éléments figure la durée de la scolarité obligatoire. Celle-ci doit être étendue et inclure le niveau préscolaire (c'est-à-dire deux années d'école enfantine). Dans les cantons signataires, la scolarité obligatoire durera donc au total onze ans (soit huit ans au primaire et trois ans au second-

naire I) et l'âge de scolarisation sera fixé à quatre ans révolus.

La scolarisation précoce est un thème qui a émergé en réaction à de nouvelles exigences sociales. En 2000 déjà, la CDIP avait émis une recommandation préconisant un encouragement accru des enfants selon leurs capacités respectives, une entrée à l'école obligatoire répondant mieux aux besoins individuels et une flexibilité en ce qui concerne le passage de l'école enfantine à l'école primaire (CDIP 2000). Les études PISA, quant à elles, ont montré que les désavantages socio-économiques ne sont pas suffisamment compensés par le système scolaire en Suisse (Wannack et al. 2006: 7), pays où, en comparaison internationale, la scolarisation des enfants est relativement tardive et où les structures d'accueil pour les tout-petits sont insuffisantes.

Atouts de ce cadre institutionnel

Pour les enfants issus de la migration, les deux années d'école enfantine obligatoires seront l'occasion d'étendre la durée de leur socialisation dans le pays d'accueil et d'augmenter leur exposition à la langue locale. Les parents, pour leur part, seront amenés à entrer plus tôt en contact avec les structures préscolaires et à élargir ainsi le cercle de leurs connaissances dans le quartier.

Pour en savoir plus

- www.cdip.ch

2.3 Activités conjointes entre institutions et parents

Recommandation

«F [...]11. [...] i. En coopération avec les migrants et leurs associations, les établissements préscolaires devraient organiser régulièrement des activités conjointes pour les parents et les enfants afin d'encourager l'apprentissage de la langue chez les

enfants en âge préscolaire au moyen de jeux et d'activités créatives.

ii. La coopération entre les parents et les établissements scolaires devrait être développée, notamment par des activités à l'école qui associent conjointement les parents et les enfants (migrants et non migrants), et qui ciblent le développement des compétences linguistiques et les échanges culturels (sorties d'une journée, manifestations culturelles et activités sportives, par exemple).

[...] v. Les parents migrants devraient être encouragés à participer activement aux manifestations et activités scolaires avec leurs enfants.»

vi. Les parents migrants devraient être activement intégrés dans les mécanismes permanents et réguliers de communication et d'échange d'informations entre les établissements scolaires, les parents et la population locale (conseils et consultations régulières, par exemple). [...]»

Objet et buts

Il est important de créer le plus tôt possible un contact régulier et permanent entre les parents et les structures de la petite enfance et du préscolaire. Ceci permet aux parents de se rendre compte des activités que pratiquent leurs enfants en dehors de la maison et de les prolonger éventuellement en famille. Il leur est en outre donné l'occasion de partager diverses occupations avec leurs enfants et avec d'autres familles (jeux, lecture, animations sportives ou culturelles, etc.) et de pratiquer des modes d'interaction parents-enfants qui pourraient être moins fréquents dans leur pays d'origine.

De plus, ces contacts précoces avec les structures de la petite enfance et du préscolaire peuvent améliorer les contacts ultérieurs avec les institutions scolaires. Ils contribuent en effet à diminuer les appréhensions que certains parents migrants pourraient éprouver à l'égard de ces institutions et à favoriser la communication avec le personnel et les enseignantes et enseignants. Ils suscitent, chez les parents, un intérêt plus grand pour ce que font leurs enfants, et donc pour ce qu'ils feront à l'école.

Les activités impliquant les parents des enfants inscrits dans les crèches, les jardins d'enfants et les écoles enfantines devraient ainsi être favorisées afin de leur fournir de multiples occasions d'entrer en contact avec ces institutions et d'appivoiser ou mieux connaître leur nouveau milieu de vie. Les structures de la petite enfance et du préscolaire sont, pour les enfants, des lieux privilégiés pour l'apprentissage de la langue locale, l'acquisition de diverses compétences et l'assimilation des principes de vie en commun avec d'autres enfants d'origines différentes. Pour les parents, elles représentent aussi un moyen de créer un réseau local avec d'autres parents et avec des professionnels de l'éducation.

Mesures proposées

- Organisation, par les institutions de la petite enfance (crèches, jardins d'enfants) et les institutions préscolaires (écoles enfantines), d'activités diverses auxquelles les parents sont invités à participer; il peut s'agir d'activités manuelles, créatrices ou sportives, d'excursions, d'animations, d'activités théâtrales ou de tout autre type d'événement
- Encouragement des parents, en particulier des parents migrants, à s'investir dans l'organisation de ces activités
- Ouverture des institutions de parents (commissions scolaires, associations de parents d'élèves) aux parents migrants; encouragement des parents migrants à participer à ces différentes institutions (voir chapitre 2.7)
- Organisation de cours de langue locale pour les parents dans les locaux des crèches, des jardins d'enfants ou des écoles enfantines – cours donnés, au moins partiellement, par les éducatrices et éducateurs et les enseignantes et enseignants de ces établissements (voir chapitre 2.5)
- Formation des éducatrices et éducateurs de la petite enfance et des enseignantes et enseignants de l'école enfantine à la gestion de la diversité et à l'interculturalité afin de permettre une communication idéale tant avec

les enfants qu'avec les parents migrants (voir chapitre 2.9.1)

Bonne pratique: «SpiKi»

Le projet «Du jardin d'enfants à l'école enfantine» (Von der Spielgruppe in den Kindergarten) a été mis en place à Saint-Gall pour attirer l'attention des parents migrants sur les structures de la petite enfance, éveiller leur intérêt à leur sujet et les inciter en plus grand nombre à y inscrire leurs enfants.

Le projet s'adresse aux enfants issus de la migration âgés de 3 à 4 ans: ils sont accueillis dans un des jardins d'enfants du projet pendant une année, celle qui précède leur entrée à l'école enfantine. Il s'agit de les préparer, ainsi que leurs parents, à cette nouvelle étape. Des jardins d'enfants SpiKi ont été créés dans différents quartiers de la ville.

Un accent particulier est mis sur la participation des parents puisque ceux-ci sont invités tous les deux mois (soit six fois par année) à passer un après-midi au jardin d'enfants, ce qui leur donne l'occasion d'apprendre à jouer avec leurs enfants (différentes possibilités de jeux ou de bricolage leur sont par exemple montrées). Un spécialiste est en outre présent pour répondre à leurs questions sur l'éducation des enfants, leur développement, les moyens de les encourager et de les soutenir, etc. Enfin, des soirées d'information sur des thèmes spécifiques sont organisées en fonction de leurs demandes.

Le but est ainsi non seulement d'informer les parents, mais également de les insérer dans un réseau constitué d'autres parents vivant dans le même quartier ou de spécialistes de différents domaines de l'éducation. De plus, des cours d'allemand sont proposés en parallèle pour les mères des enfants inscrits dans les jardins d'enfants SpiKi.

Une des difficultés du projet, comme de la majorité des projets dans ce domaine, est d'atteindre les parents concernés, c'est-à-dire les groupes défavorisés de la population. Un accent particulier est

donc mis sur l'information et la communication. Une lettre est ainsi envoyée à tous les parents dont les enfants ont atteint l'âge de 3 ans pour les informer de l'importance d'un soutien précoce et de l'existence, sur le plan local, de structures d'accueil pour la petite enfance. L'information est également transmise par différents partenaires locaux: services de puériculture, pédiatres et médecins de famille, écoles enfantines (l'information pouvant dans ce cas se révéler utile pour de plus jeunes frères et sœurs), associations de parents d'élèves, groupes interculturels, associations ou centres de quartier, paroisses, associations de migrants, etc.

Le projet SpiKi est géré et financé par la ville de Saint-Gall (Service des questions sociales du Département des affaires sociales et de la sécurité).

Atouts du projet

En plus d'améliorer l'accès aux jardins d'enfants pour les enfants issus de familles immigrées et/ou défavorisées, le projet met l'accent sur une participation des parents aux activités qui y sont organisées. Il contribue ainsi à les sensibiliser à l'importance de l'éducation et au rôle d'un soutien précoce. Il leur permet aussi d'entrer tôt en contact avec les institutions de la petite enfance et de s'insérer dans un réseau de parents et de professionnels.

Pour en savoir plus (seulement en allemand)

- www.stadt.sg.ch

Bonne pratique: Les sacs d'histoires

Le projet «Sacs d'histoires» est un projet genevois qui vise à encourager les liens entre l'école et la maison pour faciliter la lecture et l'écoute d'histoires en famille. Il s'inspire d'un projet déjà éprouvé en Grande-Bretagne et surtout au Canada (Montréal). Des sacs d'histoires circulent ainsi dans différentes classes d'écoles enfantines

et primaires genevoises (enfants de 4 à 8 ans) depuis l'année scolaire 2007/2008. Chaque sac contient un livre bilingue (français/langue d'origine), un CD audio avec l'enregistrement de l'histoire lue dans différentes langues, un jeu simple en lien avec l'histoire pour jouer en famille, une surprise ainsi qu'un glossaire en français des mots-clés de l'histoire à traduire dans la langue d'origine. Les élèves apportent à tour de rôle le sac et son contenu chez eux. Ils peuvent alors, pendant quelques jours, lire ou écouter l'histoire en famille, dans la langue pratiquée et en français. Le jeu peut être utilisé pour passer un bon moment ensemble.

Les objectifs du projet sont multiples. Il s'agit d'abord de développer des liens entre l'école et la famille en proposant des activités à effectuer en famille, mais liées à l'école, et qui peuvent se faire en français et/ou dans la langue d'origine; les parents ont ainsi l'occasion de participer à la familiarisation de leurs enfants avec la lecture et les histoires racontées. Un deuxième objectif consiste à aider certains parents à s'intégrer dans la vie sociale de l'école et du quartier en leur donnant la possibilité de collaborer à la préparation de nouveaux sacs d'histoires: traduction des histoires, enregistrement des CD audio, réalisation des jeux ou des surprises. Enfin, le projet vise aussi à établir des rapports entre le français et les différentes langues parlées par les élèves dans leurs familles. Cette reconnaissance de la langue des parents permet, d'une part, d'éveiller l'intérêt des enfants pour le français et, d'autre part, de rapprocher les parents de l'institution scolaire. Il en découle également une valorisation des différentes langues parlées par les élèves et une ouverture de l'ensemble de la classe à la diversité linguistique. Les enseignantes et enseignants de cours de langue et de culture d'origine (LCO) sont très impliqués dans les sacs d'histoires: ils traduisent et enregistrent certains textes, mais contribuent aussi à promouvoir le projet auprès des parents migrants.

Des activités complémentaires ont été lancées, notamment des spectacles organisés avec un conteur professionnel et des enseignantes et enseignants LCO. Ces spectacles, qui mettent

en scène les sacs d'histoires, sont destinés aux élèves, aux parents et aux enseignantes et enseignants.

Atouts du projet

La force du projet réside dans la création de partenariats école–parents, au sein desquels chacun a un rôle bien spécifique à jouer mais dans un but commun, à savoir l'ouverture des enfants au monde de l'écrit. La reconnaissance et la mise en valeur de la diversité linguistique des familles constituent également un point fort des sacs d'histoires.

L'évaluation interne du projet révèle un bilan très positif. Une évaluation externe devrait être mandatée dans une phase ultérieure par la Direction de l'enseignement primaire.

Pour en savoir plus

- www.ge.ch

Bonne pratique: «Insieme»

«Insieme» est un projet-modèle tessinois qui a été mené entre 2002 et 2004 dans des classes enfantines (enfants de 3 à 5 ans) et primaires (enfants de 6 à 10 ans) d'un quartier populaire de Bellinzone, où le taux d'enfants issus de la migration était élevé. Son but était de promouvoir les manifestations relationnelles, récréatives et culturelles visant à rapprocher l'école et les familles (aussi bien autochtones qu'immigrées) et à stimuler les échanges entre ces deux instances majeures du processus éducatif. Par ailleurs, ce projet cherchait aussi à promouvoir les compétences linguistiques et culturelles des élèves et de leurs parents en favorisant leur interaction, leur autonomie et leur participation à la vie scolaire et communautaire.

Deux éléments ont caractérisé la démarche de ce projet: des objectifs précis, qui ont servi à inciter les enseignantes et enseignants ainsi que les

parents à mobiliser leurs ressources pour faire connaissance et échanger en dehors du clivage enseignants–parents, et un groupe «moteur» externe, composé de formateurs et formatrices dans le domaine de l'enseignement ainsi que de formateurs et formatrices dans le domaine du travail social et dont le rôle a été de monitorer le projet et d'encourager la participation des parents aux activités scolaires.

Les objectifs du projet étaient concentrés sur des pistes opérationnelles et concrètes, comme l'organisation d'une fête de l'amitié et de la rencontre (avec le nom «Insieme»), ouverte à tous les élèves de l'établissement scolaire concerné et à leurs parents. Diverses activités ont été mises sur pied dans ce cadre. Les parents des élèves ont ainsi été conviés à donner des cours en classe sur la cuisine de leur pays d'origine, cours qui étaient suivis de la dégustation des recettes réalisées. Dans les classes enfantines, où l'animation tournait autour de jeux et de jouets provenant de divers pays, ils ont été incités à jouer avec les enfants tandis que, dans les classes primaires, ils ont été invités à parler des jeux et des jouets de leur enfance – des activités qui étaient généralement complétées par un atelier jouets. D'autres divertissements tels que comptines, histoires et danses traditionnelles ont également servi de supports à la fête. Par la suite, l'expérience a été étendue à la connaissance du milieu social, avec l'aménagement d'un parc de jeux comme lieu de partage communautaire dans le quartier.

Les concepts de la fête et de la connaissance de l'environnement symbolisaient la création commune d'un savoir-vivre, d'une manière d'être «ensemble» qui ne niait pas les différences mais les dépassait et les accommodait dans un espace de communication partagé.

Atouts du projet

Parmi les points forts de cette expérience de recherche-action, il convient de mentionner la démarche inductive ainsi que le rôle de support joué par le groupe d'accompagnement professionnel (lequel a cependant toujours laissé aux person-

nes directement concernées une large marge de manœuvre dans la conception et la réalisation du projet). Cet accompagnement était une réponse au défi difficile que doivent relever les enseignantes et enseignants et qui consiste à assumer – à côté des tâches d'enseignement – la prise en charge des relations avec les familles.

Le renversement des rôles par rapport aux pratiques habituelles (parents qui prennent l'initiative et enseignantes et enseignants qui accompagnent et collaborent) a d'abord déconcerté, mais a finalement été compris comme un moyen de réduire la distance école–famille et comme un outil permettant d'ouvrir l'école sur son environnement. La recherche-action a eu pour public cible non pas les migrantes et migrants, mais l'ensemble des élèves et des parents, aussi bien autochtones qu'allophones. Raison pour laquelle le projet a été financièrement soutenu par la Confédération en tant que projet interculturel.

Pour en savoir plus (seulement en italien)

- Bilan – évaluation: Fulvio Poletti, «Consulenza e mediazione pedagogica nell'ambito di un progetto a carattere interculturale. Scuola, famiglie e quartiere: insieme per l'integrazione», in Fausto Telleri, *Consulenza e mediazione pedagogica*, Carlo Delfino Editore, Sassari, 2006, pp. 103–135.

2.4 Soutien et renforcement du rôle parental

Recommandation

«F [...] 11. Pour ce qui est de faciliter l'intégration des enfants de migrants dans la vie scolaire et dans la société, les Etats membres devraient prendre des dispositions pour soutenir et renforcer le rôle parental des parents migrants ou issus de l'immigration. Ils devraient adopter les mesures les mieux adaptées aux conditions qui leur sont propres et à la situation de la population immigrante, notamment les mesures énoncées ci-dessous. La politique générale des Etats membres devrait viser

la promotion de l'indépendance financière des parents migrants par l'adoption de mesures adaptées en matière sociale, d'emploi, d'éducation et de formation. [...]

[...] iii. «Les établissements scolaires devraient offrir aux parents migrants un service de conseils et d'orientation sous la forme de consultations en groupe ou individuelles et, si possible, une formation visant à améliorer leur capacité à participer à l'éducation de leurs enfants, à leur développement et à leur intégration. Il conviendrait de tenir compte du point de vue des parents sur la parentalité et sur la politique éducative dans le cadre de ce service. Les autorités locales devraient organiser des groupes de parents (migrants et non migrants) pour examiner les questions concernant la parentalité, les politiques éducatives et d'autres questions relatives à l'éducation et au bien-être de leurs enfants. [...]»

Objet et buts

Les parents devraient se sentir soutenus dans leur rôle parental. S'il existe différents types d'«écoles des parents», elles ne sont le plus souvent pas fréquentées par les personnes issues de la migration ou des milieux les plus défavorisés. Il est donc nécessaire de faciliter l'accès de ces populations à l'information et de proposer des offres adaptées à leurs besoins spécifiques (offres formulées dans la langue d'origine, par exemple). Il faut notamment que les parents soient informés des lieux où ils peuvent trouver conseil et soutien pour assumer leur rôle parental.

Les actions qui permettent aux parents d'être informés et de pouvoir discuter, avec d'autres parents et des professionnels, de questions liées à l'éducation doivent idéalement avoir lieu au niveau local de façon à être «accessibles». Ces actions peuvent prendre un aspect formel (soirées d'information, cours) ou beaucoup plus informel (groupes de discussions). Leur but commun est de sensibiliser les parents au fait qu'ils sont les premiers acteurs de l'éducation de leurs enfants et qu'ils jouent ainsi un rôle majeur.

Les thématiques touchant au rôle éducatif des parents sont variées. Elles sont d'abord liées aux

principes de base de l'éducation (prendre le temps pour ses enfants, savoir écouter, poser des limites, etc.), mais peuvent aussi concerner des domaines plus précis, par exemple l'importance du jeu dans le développement de l'enfant, l'importance de la communication et du développement des compétences sociales, la gestion des conflits et la prévention de la violence au sein de la famille, etc.

L'idée qui sous-tend les diverses actions susmentionnées est d'améliorer les compétences parentales des mères et des pères migrants et d'augmenter leur confiance dans leurs capacités à élever et à éduquer leurs enfants. Une bonne solution consiste à insérer ces parents dans des réseaux à même de leur apporter un appui dans l'accomplissement de leurs tâches éducatives (réseaux de parents, de professionnels de l'éducation, d'offres de soutien et de socialisation au niveau local, etc.).

Mesures proposées

- Réalisation de matériel d'information écrit (brochures, papillons, bandes dessinées, etc.) ou audiovisuel (films sur DVD ou vidéo), traduit dans les principales langues d'origine des populations migrantes; distribution ciblée de ce matériel grâce à une réflexion sur les canaux d'accès aux parents migrants (associations de migrants, associations et lieux de rencontre dans les quartiers, commerces ethniques, etc.)
- Organisation d'événements visant à faire connaître le contenu de ce matériel écrit ou audiovisuel et utilisation du matériel comme point de départ à des discussions avec les parents migrants (diffusion d'un film suivie d'un débat, par exemple), cela si possible avec le concours d'interprètes interculturels
- Mise en place d'«écoles des parents» prévues spécifiquement pour les parents migrants, voire pour les mères et les pères séparément, avec des systèmes de garde des petits enfants pendant les cours

- Organisation de discussions informelles destinées aux parents migrants, voire aux mères et aux pères séparément, pour leur permettre d'aborder avec d'autres parents et des professionnels de l'éducation des questions qui leur tiennent à cœur (ces discussions peuvent se dérouler dans les lieux de rencontre habituels, à savoir centres de quartier, associations de migrants, etc., ou dans des locaux privés)
- Visites à domicile effectuées par des personnes formées dans le but de sensibiliser individuellement les parents migrants qui hésitent à se rendre dans les lieux de rencontre
- Actions réalisées en collaboration avec des personnes-clés, des interprètes et des médiatrices et médiateurs interculturels ainsi qu'avec des associations de migrants

Bonne pratique: Brochure «Les huit piliers d'une éducation solide»

La Fédération suisse pour la formation des parents (FSFP) a lancé en 2006 la campagne nationale «L'éducation donne de la force»⁶. Cette campagne, dont le but est de développer les compétences des parents en matière d'éducation en les soutenant dans leur responsabilité éducative et en les informant sur les offres de conseil et de formation existantes, a déjà donné lieu à de nombreuses activités dans toutes les régions de Suisse. Une brochure a notamment été publiée. Traduite dans les seize langues principalement parlées dans notre pays par la population suisse et migrante, elle a pour titre «Les huit piliers d'une éducation solide». Elle est destinée aux parents ainsi qu'aux professionnels, bénévoles ou privés en contact régulier avec des enfants et des adolescents.

Richement colorée et illustrée, cette brochure de vingt pages commence par une introduction générale sur ce qu'est l'éducation. Puis elle développe, chaque fois sur deux pages, les huit thèmes suivants: éduquer c'est ...

6 En Suisse allemande: «Stark durch Erziehung»; au Tessin: «L'educazione rende forti».

1. beaucoup d'amour;
2. accepter le conflit;
3. savoir écouter;
4. mettre des limites;
5. amener à l'autonomie;
6. montrer ses sentiments;
7. prendre le temps;
8. encourager.

Une dernière page invite enfin les parents à faire appel à leur entourage et aux services de consultation quand ils ont besoin de soutien dans leurs tâches éducatives.

La campagne de même que la brochure ont été adaptées à partir d'une campagne similaire réalisée à Nuremberg, en Allemagne.

Atouts du projet

Sous un abord plutôt généraliste, la brochure traite de l'importance de l'éducation avec des messages positifs. Elle est un exemple d'une information rendue accessible aux différentes populations du pays. Sa traduction en de nombreuses langues de la migration est en effet l'une des forces de cette campagne nationale.

Pour en savoir plus

- www.formation-des-parents.ch

Bonne pratique: Permanences éducatives mobiles

Les permanences éducatives mobiles, et en particulier les «cafés parents», sont des espaces où les parents (mais aussi les grands-parents ou toute autre personne ayant un rôle éducatif) ont la possibilité de parler d'éducation pendant que les enfants jouent entre eux. Elles s'adressent aux familles ayant des enfants de 0 à 7 ans. Il s'agit d'un des projets menés par l'Education familiale du canton de Fribourg, dont le mandat est le renforcement des compétences parentales et la promotion d'un cadre

familial favorable au développement des jeunes enfants.

Les permanences éducatives sont faciles d'accès et ouvertes à tous; elles sont organisées de manière régulière et chacun y vient spontanément (pas d'inscription), arrive quand il ou elle le souhaite et repart aussi librement. Pendant que les parents discutent, réfléchissent et partagent leurs expériences avec d'autres parents et des professionnels de l'éducation, les enfants jouent. Des activités structurées leur sont aussi parfois proposées (dessin, construction, lecture, bricolage, etc.). Les animatrices écoutent, organisent l'échange, stimulent les discussions. Elles encouragent également les parents à observer leurs enfants jouer, voire à s'exercer de manière concrète à communiquer ou à jouer avec eux.

Les permanences éducatives ont lieu au moins une fois par mois dans chaque district du canton de Fribourg. Les types de permanences de même que les espaces qu'elles occupent sont variés: urgences, services pédiatriques et maternités des hôpitaux, salles d'attente des pédiatres, centres de puériculture, associations (Espace Femmes, SOS futures mamans), restaurants des centres commerciaux, centres de quartier, crèches et jardins d'enfants.

Le projet n'est pas explicitement destiné aux personnes migrantes, mais certaines permanences mobiles ont été organisées en partenariat avec des projets d'intégration, notamment dans des quartiers à forte population étrangère ou dans le cadre de cours de langue dispensés aux parents immigrés. Les traductions, quand elles sont nécessaires, sont assurées par d'autres mères participant à la permanence. De plus, les brochures de la campagne «L'éducation donne de la force» (voir plus haut) sont régulièrement distribuées dans les différentes langues.

En 2007, il y a eu au total 616 permanences dans cinquante endroits différents du canton et plus de 2000 parents y ont été accueillis. Les permanences éducatives mobiles connaissent un grand succès et leur nombre continue aujourd'hui d'augmenter.

L'Education familiale du canton de Fribourg s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé puisque son financement est essentiellement assuré par le Département cantonal de la santé et des affaires sociales et par Promotion Santé Suisse.

Atouts du projet

Le projet des permanences mobiles figure au nombre des activités individuelles et collectives menées par l'Education familiale du canton de Fribourg. Il bénéficie ainsi d'un large réseau de partenaires qui permet d'atteindre les populations les plus vulnérables là où elles se trouvent (accès bas seuil, travail social de proximité).

La liberté et le caractère non formel du projet constituent un atout supplémentaire. Selon l'évaluation externe effectuée en 2005 (Evaluada), six parents en moyenne assistent à chaque permanence. Les participants ont en outre tendance à revenir plusieurs fois, ce qui indique que ces permanences répondent à leurs besoins.

Pour en savoir plus

- www.educationfamiliale.ch
- Evaluada. 2006. Evaluation du projet de promotion de la santé par l'Education familiale. Evaluada: Genève.

Bonne pratique: FemmesTISCHE

«FemmesTISCHE» est un projet qui s'étend aujourd'hui essentiellement en Suisse alémanique⁷, ainsi que dans la région de Bienne. Son principe est d'organiser des discussions regroupant des mères ou d'autres femmes qui s'occupent d'enfants (grands-mères, par exemple), les hommes intéressés étant également les bienvenus. Ces rencontres ont un caractère

informel prononcé: il ne s'agit pas d'un cours d'éducation parentale, mais plutôt d'entretiens spontanés.

Ces échanges ont lieu chez les participantes: l'une d'elles invite connaissances et voisines chez elle pour une rencontre en présence d'une modératrice. Généralement, six à huit femmes se retrouvent ainsi. La réunion débute par la projection d'un court film sur un thème spécifique, ce qui permet de lancer la discussion amenée par la modératrice. Les thèmes abordés sont liés à l'éducation, à la promotion de la santé, à la prévention des addictions, à la migration et à l'intégration, au rôle de l'individu dans la société, etc. A l'heure actuelle, six films sont utilisés dans les rencontres FemmesTISCHE. Un nouveau groupe se forme pour chaque réunion, au gré des personnes invitées par l'hôtesse du jour.

Les modératrices sont des femmes bénévoles, qui reçoivent une formation de base sur les techniques de modération et la gestion de discussions. Les papillons de promotion du projet sont traduits en quatorze langues différentes. Des réunions FemmesTISCHE sont organisées dans les langues de l'immigration en collaboration avec des médiatrices interculturelles.

Les objectifs du projet sont multiples: sensibilisation des femmes et des mères aux questions de santé et d'éducation, renforcement des ressources, des compétences sociales et des contacts, transmission de connaissances et d'informations utiles au quotidien, ainsi que renforcement de la confiance en soi.

Le concept FemmesTISCHE est une marque déposée. Chaque région qui souhaite implémenter ce projet désigne une institution coordinatrice (généralement une institution active dans le domaine du social, de la santé ou de la prévention), qui est chargée de recruter de nouvelles modératrices, d'organiser leur formation, de

7 Il est prévu de l'étendre également en Suisse romande.

suggérer de nouveaux films et thèmes de discussion et de promouvoir le projet au niveau local. La Fédération suisse pour la formation des parents (FSFP) coordonne le projet au niveau national.

Atouts du projet

Le concept FemmesTISCHE a été lancé il y a plus de dix ans et a été évalué très positivement, notamment en 2002. Les femmes qui participent aux rencontres ont en effet modifié leur comportement de communication et ont moins peur de changer leur pratique éducative, d'adopter une nouvelle démarche ou de faire confiance à une autre personne. Elles ont également une plus grande confiance en elles et en leurs enfants. Leur intégration s'en trouve améliorée, de même que leur accès à l'information. L'évaluation montre de plus que le concept FemmesTISCHE permet d'atteindre des femmes qu'il est difficile de toucher à travers les offres traditionnelles.

En 2007, 913 rencontres FemmesTISCHE ont eu lieu, réunissant plus de 5000 participantes et 237 modératrices. A l'heure actuelle, vingt-six régions ont adopté le concept.

Les atouts principaux du projet résident ainsi dans la légèreté de la structure nécessaire à sa mise en place, dans son caractère informel qui le rend accessible à tous et dans sa capacité à atteindre son public cible.

Pour en savoir plus

- www.femmestische.ch
- Evaluation: Dellenbach, Myriam; Bisegger; Corinna, Meier, Claudia. 2002. Evaluation des Projektes FemmesTISCHE. Werkstatt Evaluation der Abteilung für Gesundheitsforschung, Institut für Sozial- und Präventivmedizin, Universität Bern.

2.5 Apprentissage de la langue locale par les parents migrants

Recommandation

«F [...] 1. [...] iv. Les parents migrants devraient avoir la possibilité d'apprendre la langue d'enseignement de leurs enfants. [...]»

Objet et buts

Afin de pouvoir soutenir de manière adéquate leurs enfants dans leur parcours scolaire, les parents migrants devraient avoir la possibilité d'apprendre à parler et à comprendre la langue dans laquelle ceux-ci sont scolarisés. L'acquisition de la langue locale est une étape centrale pour comprendre le système scolaire, aider les enfants dans leurs devoirs et communiquer avec le corps enseignant ainsi qu'avec les autres professionnels de l'institution scolaire.

Il est important qu'un apprentissage de la langue locale soit proposé dès que possible aux parents de jeunes enfants et que des mesures adaptées soient mises en place. Les cours de langue sont en effet un lieu privilégié pour la transmission d'informations ciblées, comme celles concernant les structures de la petite enfance et du préscolaire ainsi que les offres de soutien aux parents. Il serait judicieux de prévoir par ailleurs des cours de langue spécifiquement adressés aux mères migrantes, de même que des cours portant sur les préoccupations que partagent la plupart des parents (questions générales d'éducation, questions rattachées plus directement à l'école, questions liées à la santé, etc.).

Mesures proposées

- Organisation de cours de langue spécifiquement adressés aux parents migrants, voire aux mères et aux pères séparément, et dont le contenu est orienté vers les questions d'éducation, les offres locales destinées aux parents de petits enfants et le système scolaire local

- Organisation d'un système de garde des petits enfants pendant les cours
- Organisation, par les institutions scolaires ou préscolaires (écoles enfantines), de cours de langue permettant aux parents de fréquenter les mêmes lieux que leurs enfants
- Mise en place de stratégies visant à inciter les parents migrants, en particulier les mères les plus isolées, à participer à ces cours de langue

Bonne pratique: «Ich lerne Deutsch fürs Kind»

Le projet «J'apprends l'allemand pour mon enfant» (Ich lerne Deutsch fürs Kind) est un cours d'allemand organisé dans le cadre de l'école (ou de l'école enfantine) et qui est destiné aux mères d'enfants migrants. Son but est d'améliorer leurs compétences linguistiques dans la langue du pays d'accueil grâce à un concept pédagogique innovateur. Dans une perspective intégrative plus large, il cherche également à aider les participantes à surmonter les craintes, les préjugés et les inhibitions qu'elles pourraient avoir à l'égard des institutions scolaires ou préscolaires. Le contenu est ainsi largement lié à l'école.

A l'heure actuelle, dix-sept cours sont dispensés dans plusieurs établissements des degrés préscolaire (école enfantine), primaire et secondaire. Différents niveaux sont proposés: alphabétisation, débutants (niveau A1 du portfolio européen des langues) et débutants avancés (niveau A2). La plupart de ces cours sont destinés à des participantes d'origines diverses (Algérie, Macédoine, Portugal, Thaïlande, Turquie, etc.). Quelques-uns s'adressent toutefois spécifiquement aux femmes turques, d'autres sont mixtes (c'est-à-dire également ouverts aux pères) et deux enfin ont pour public cible les enseignantes et enseignants de langue et de culture d'origine (LCO). En parallèle à certains cours est prévu un service de garde des plus petits, avec soutien dans la langue locale (allemand) ou dans la langue d'origine.

Les enseignantes et enseignants sont le plus souvent ceux de l'institution préscolaire ou sco-

laire concernée, ce qui crée un lien entre le cours d'allemand, l'institution et l'éducation dispensée aux enfants. Le projet vise ainsi à rapprocher les mères migrantes de l'école de leurs enfants et à sensibiliser l'école à la problématique de l'interculturalité.

Un cours dure un semestre (soit deux heures et demie par semaine pendant vingt semaines), mais nombreuses sont les femmes qui s'y inscrivent pendant plusieurs semestres consécutifs. Son coût est raisonnable: 150 francs suisses par semestre. Mis sur pied en 2002 par le Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Bâle-Ville, il est financièrement soutenu par le canton (DIP) et la Confédération.

Atouts du projet

Un des intérêts majeurs du projet réside dans le fait que les cours proposés aux mères migrantes ont lieu dans les locaux de l'établissement fréquenté par leurs enfants et qu'il s'opère ainsi une mise en réseau entre l'école (y compris l'ensemble de son personnel), les enseignantes et enseignants LCO et les parents migrants.

L'évaluation qualitative effectuée en 2005 (Leuenberger 2005) montre des résultats positifs non seulement dans l'acquisition des compétences linguistiques et culturelles, mais aussi dans l'amélioration de l'image de soi: les participantes se sentent plus sûres d'elles dans leur rôle éducatif et plus à l'aise dans leurs contacts avec l'institution scolaire. Un des effets concrets est qu'elles prennent plus facilement part aux soirées de parents ou aux discussions organisées avec les enseignantes et enseignants de leurs enfants, alors qu'elles déléguaient auparavant cette tâche à leur mari ou à d'autres personnes de leur entourage. Les aspects du projet qu'elles apprécient tout particulièrement sont les coûts peu élevés, la garde des petits enfants, le lieu des cours (école ou école enfantine) et le fait de se retrouver entre mères migrantes.

Pour en savoir plus (seulement en allemand)

- www.ed-bs.ch
- Evaluation: Leuenberger, Petra. 2005. «Jetzt gehe ich sogar gerne an Elternabende». Eine qualitative Untersuchung über den Erfolg des Konzepts. Basel: Hochschule für Pädagogik und Soziale Arbeit beider Basel.

2.6 Acquisition et maintien de la langue d'origine chez les enfants migrants

Recommandation

«A [...] 1. S'agissant de faciliter et d'améliorer le développement linguistique des enfants de migrants, il conviendrait que les Etats membres mettent en œuvre des mesures qui soient adaptées aux conditions particulières de ces enfants. L'objectif global de ces mesures devrait être d'aider les enfants à acquérir la maîtrise nécessaire de la langue d'enseignement. Cela pourrait inclure, dans la mesure du possible, l'acquisition et le maintien de leur langue maternelle. [...]»

Objet et buts

Les acteurs de l'intégration et de l'éducation ont une conscience toujours plus vive de l'importance que revêtent l'acquisition et, plus encore, le maintien de la langue d'origine chez les enfants de familles migrantes. Une bonne maîtrise de la langue parlée à la maison a en effet des répercussions positives sur l'acquisition de la langue locale, que ce soit au niveau oral ou écrit.

Un tel objectif nécessite, d'une part, un soutien à l'organisation de cours de langue et de culture d'origine (LCO) et, d'autre part, une sensibilisation des structures de la petite enfance et de l'ensemble des établissements préscolaires et scolaires au plurilinguisme de façon à améliorer les conditions dans lesquelles celui-ci est pratiqué. La valorisation des différentes langues parlées par les enfants et les élèves au sein de ces institutions est l'idée-force qui sous-tend les me-

sures proposées dans ce contexte. Une telle valorisation renforce l'estime de soi chez les enfants dont la langue locale n'est pas la première langue et leur permet de s'exprimer plus facilement devant les autres. Certaines expériences ont ainsi montré une amélioration du climat général des classes et des écoles.

Cette adaptation des établissements scolaires et préscolaires et des structures de la petite enfance peut également favoriser la communication avec les parents migrants et renforcer leur implication dans la vie scolaire de leurs enfants.

Mesures proposées

- Sensibilisation des parents migrants à l'importance de l'acquisition et du maintien, chez leurs enfants, de la langue d'origine sur le plan oral et écrit
- Soutien, par les autorités locales, de crèches ou de jardins d'enfants bilingues, en collaboration étroite avec les associations de migrants ou les consulats des pays d'origine
- Collaboration des autorités locales et scolaires avec les organismes qui gèrent des cours de langue et de culture d'origine (LCO) – associations, consulats, etc. – et appui à la mise sur pied de ces cours pour les enfants d'origine immigrée
- Intégration de cours LCO dans le programme scolaire dès l'école enfantine et reconnaissance des enseignantes et enseignants LCO comme membres de l'établissement scolaire ou préscolaire au même titre que les enseignantes et enseignants des classes régulières
- Contribution des enseignantes et enseignants LCO en tant qu'interprètes interculturels entre école et parents, par exemple lors de soirées d'information ou de rencontres parents–corps enseignant, en cas de conflits ou de malentendus, ou au sein des commissions scolaires et des associations de parents d'élèves
- Sensibilisation à la lecture ou apprentissage de la lecture par le biais de matériel bilingue (langue d'origine/langue locale)

Bonne pratique: «Schenk mir eine Geschichte»

Le projet «Raconte-moi une histoire» (Schenk mir eine Geschichte), développé par l'Institut suisse Jeunesse et Médias (ISJM), est destiné aux enfants issus de la migration âgés de 2 à 5 ans et à leurs familles, en particulier celles dont le niveau d'éducation est relativement bas. Il vise une amélioration de leurs compétences en lecture (*family literacy*), en promouvant le plaisir de la langue à travers des histoires, poèmes et chansons rédigés dans leur langue d'origine.

Des animations sont organisées dans différents lieux liés aux livres (bibliothèques ordinaires, bibliothèques interculturelles) ou fréquentés par les familles concernées (associations de migrants, associations ou centres de quartier, etc.). Elles sont de plusieurs types: narration interactive d'une histoire (avec, comme support, un livre d'images ou un théâtre de marionnettes, par exemple); chansons ou poésies; jeux de mouvements; bricolage, peinture ou jeux dans lesquels les parents sont impliqués; «lecture» d'un livre d'images à deux (parent/enfant); visite guidée d'une bibliothèque. Chaque animation dure 90 minutes. Les livres utilisés sont dans la langue d'origine des participants et en allemand.

L'idée de base du projet est que les enfants doivent être encouragés depuis tout petits à exercer leurs compétences linguistiques (y compris écrites). Quant aux parents, il leur est donné l'occasion d'expérimenter concrètement le fait que l'acquisition d'un bon niveau dans la première langue est une base importante pour l'apprentissage d'une deuxième langue (en l'occurrence l'allemand), de même que pour l'apprentissage de la lecture à l'école. Ils comprennent aussi qu'ils sont les premiers enseignants de leurs enfants. Ainsi, en ce qui concerne les parents, les buts du projet sont de les sensibiliser à l'importance de la lecture et de la narration d'histoires pour le développement de leurs enfants, de les encourager à poursuivre ces activités à la maison, d'améliorer leur confiance en eux et de leur donner une perception positive du plurilinguisme. Du côté des enfants, les buts

du projet sont avant tout de les familiariser avec les livres d'images et avec les histoires comme forme spécifique de discours, et de leur offrir une impulsion positive pour le développement de leurs compétences linguistiques. La formule dans son ensemble s'avère une bonne préparation à l'entrée à l'école.

Afin d'atteindre également les familles qui ne viennent pas spontanément aux animations de lecture organisées dans les lieux publics, il a été instauré des visites à domicile qui sont considérées comme un premier pas vers la participation de ces familles aux animations de groupes. Ce travail de proximité (*outreach*) n'était pas prévu dans le projet initial, mais il s'est révélé utile et il est également très apprécié.

Les animations sont généralement organisées pour des groupes linguistiquement homogènes, mais elles ont aussi parfois lieu en allemand pour des groupes mixtes. Chaque équipe d'animation est composée de médiatrices et médiateurs interculturels ou d'enseignantes et enseignants de langue et de culture d'origine (LCO), qui bénéficient d'une formation dispensée par les responsables du projet.

Atouts du projet

Le projet pilote, qui a été lancé en septembre 2006, a duré deux ans au lieu d'un et a rencontré un grand succès. Le nombre de villes qui l'ont adopté ainsi que le nombre de langues dans lesquelles les groupes ont été formés ont très vite augmenté. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2006/2007 déjà, 86 animations ont été organisées à Bâle-Ville (en espagnol, en kurde, en turc et dans des combinaisons allemand/autres langues), 32 en ville de Zurich (en tamoul et en portugais) et 57 dans le canton de Zurich (en albanais et en arabe). Enfants, parents et animateurs se sont généralement déclarés satisfaits et les buts visés ont été atteints (voir le rapport d'activité pour la période septembre 2006 – août 2007). L'évaluation effectuée par la Haute école pédagogique de Zurich à la fin de la première année a confirmé que le bilan était très positif pour l'ensemble des participants.

Aujourd'hui, le projet se poursuit dans la plupart des endroits où il avait été implanté et l'Institut suisse Jeunesse et Médias cherche à favoriser encore son expansion en incitant d'autres communes et institutions à le mettre en œuvre.

L'accent mis sur la langue pratiquée à la maison est un des principaux atouts du projet. En effet, organiser à l'intention des familles migrantes des animations dans leur langue d'origine et leur faciliter l'accès à des livres rédigés également dans leur langue ou en allemand sont deux manières particulièrement pertinentes de sensibiliser parents et enfants au langage écrit et oral.

Pour en savoir plus (seulement en allemand)

- www.isjm.ch

2.7 Implication des migrantes et migrants et de leurs associations

Recommandation

E [...] 9. «La société civile et notamment les associations de migrants devraient être vivement encouragées à favoriser l'intégration des enfants migrants dans la vie scolaire et dans la société. A cette fin, les Etats membres devraient mettre en place les mesures qu'ils considèrent appropriées, parmi lesquelles celles qui sont énoncées ci-dessous. S'il y a lieu, ces mesures devraient bénéficier d'un financement public adapté. [...]

«F [...]11. [...] vi. Les parents migrants devraient être activement intégrés dans les mécanismes permanents et réguliers de communication et d'échange d'informations entre les établissements scolaires, les parents et la population locale (conseils et consultations régulières, par exemple). [...]

Objet et buts

Dans le domaine de l'éducation comme dans d'autres domaines, les populations migrantes doivent être encouragées à collaborer au sein des différentes structures de décision et à y

être représentées. De leur côté, ces structures doivent être prêtes à prendre ces populations en considération et à s'ouvrir à leur diversité linguistique et culturelle. Les institutions de la petite enfance ainsi que les institutions préscolaires et scolaires, en particulier celles qui accueillent un nombre élevé d'enfants issus de la migration, sont donc appelées à mettre en place des mesures visant à prendre en compte les besoins spécifiques des parents migrants. Par ailleurs, dans tout projet concernant ces parents migrants, les personnes ou associations qui les représentent doivent être considérées à tous les niveaux comme des partenaires fondamentaux.

Grâce à ce genre de collaboration, les projets et les institutions gagnent en crédibilité auprès des populations migrantes et la communication parents-institutions s'améliore (surtout si les contacts sont précoces, au niveau des structures de la petite enfance déjà).

Mesures proposées

- Collaboration avec des associations de migrants et/ou des personnes-clés dans tous les projets destinés aux populations migrantes (ceci à chaque étape, de la conceptualisation à la réalisation)
- Utilisation des locaux des associations ou des lieux régulièrement occupés par les populations migrantes (centres de quartier, bibliothèques interculturelles, autres lieux de rencontre) pour la réalisation des projets les concernant (soirées d'information, cours, activités parents-enfants, etc.)
- Instauration par les institutions scolaires et préscolaires, en particulier celles ayant une forte proportion d'élèves issus de la migration, de politiques qui encouragent la participation des parents migrants dans les conseils de parents et dans les autres structures de décision

Bonne pratique: «Tamilischer Treff MaKly»

Les «rencontres tamoules» (Tamilischer Treff) sont organisées deux fois par mois au centre parents–enfants MaKly, à Bâle, et offrent un lieu de discussion sur les questions d'éducation. Ce petit projet, mené par une médiatrice très engagée dans sa communauté et présidente d'une association tamoule, s'insère thématiquement dans la campagne nationale «L'éducation donne de la force» qui vise à sensibiliser les parents à l'importance de l'éducation.

Le centre de quartier MaKly est un lieu de rencontre pour les enfants en bas âge et leurs parents. Il propose diverses activités (coiffeuse pour enfants, cours d'allemand avec service de garderie, permanence pour les parents, etc.). Les après-midi de chaque premier et troisième lundi du mois, ces locaux accueillent le groupe de parents tamouls. Le premier lundi, ceux-ci ont la possibilité de jouer avec leurs enfants, tandis que le troisième lundi est consacré à une discussion autour d'un thème spécifique lié à la santé ou à l'éducation.

Entre novembre 2007 et mars 2008 ont notamment été abordés les thèmes suivants: comment raconter une histoire à nos enfants? – la peau sèche et les allergies – comment peut-on aider les enfants qui grandissent dans un contexte bilingue à apprendre les deux langues? – avoir du temps est important pour les enfants.

Atouts du projet

La force de ce projet réside dans le fait qu'il a été créé et qu'il est géré par une personne influente de la communauté même à laquelle il s'adresse, ce qui lui confère une grande crédibilité. Etant donné qu'elles se déroulent dans un centre de quartier qui propose également d'autres activités, les «rencontres tamoules» permettent aux personnes migrantes qui y participent d'être informées de ces offres, et donc d'y avoir accès. La responsable du projet est impliquée, en tant que médiatrice culturelle, dans d'autres activités du

centre comme les réunions «portes ouvertes» ou les «rencontres des bébés».

Pour en savoir plus (seulement en allemand)

- www.quartiertreffpunktebasel.ch

Bonne pratique: Commission pour l'intégration des enfants allophones dans l'école obligatoire

Le programme QUIMS (Qualität in multikulturellen Schulen), élaboré par le Département de l'instruction publique du canton de Zurich, a identifié quatorze indicateurs de qualité qui définissent chacun un champ d'action contribuant à promouvoir le succès scolaire des enfants. La question de la collaboration école–parents y est présentée avec un double objectif: le soutien des enfants et l'implication des parents dans les structures scolaires.

Les concepteurs du programme ont mis en avant cette dimension participative, car elle assure et renforce les ressources et les potentialités des parents. Ainsi, partant du principe qu'il est possible dans une large mesure d'atteindre ces derniers, ils estiment que l'école se doit de rechercher activement leur collaboration en mettant en place une communication efficace et ciblée. Le but escompté est de permettre aux parents de milieu modeste et peu scolarisés d'être intégrés dans les structures de gestion de l'école et, ce faisant, de donner à l'école la possibilité de travailler avec un conseil de parents qui soit représentatif des divers groupes de la population et des diverses langues pratiquées.

Un bon exemple d'implication des parents dans les structures scolaires est la «Commission pour l'intégration des enfants allophones dans l'école obligatoire» (Kommission zur Integration fremdsprachiger Kinder in der Volksschule – IfK). Ce type de commission a été institué dans chaque district scolaire de la ville de Zurich et fait office d'organe consultatif aux côtés de la commission scolaire (*Schulpflege*), qui est chargée de

gérer la scolarité obligatoire à l'échelle locale. Son nom témoigne d'un changement au niveau de la définition du groupe cible puisque le terme «allophones» a remplacé le terme «étrangers». Se réunissant deux à quatre fois par année, chaque commission IfK est composée de membres élus de nationalité suisse ainsi que de membres non élus représentant les groupes linguistiques d'origine immigrée; tous ont cependant le droit de vote.

La commission IfK discute des conditions d'emploi et de rémunération des interprètes interculturels, de même que de l'organisation et du déroulement des réunions de parents. Elle exerce par ailleurs une surveillance sur le fonctionnement des cours de langue et de culture d'origine (LCO) et s'assure notamment que les mesures disciplinaires respectent les règles locales.

C'est par l'intermédiaire de la commission IfK que les autorités scolaires informent les parents – autochtones et allophones – sur le système scolaire local, les réformes en cours, les objectifs organisationnels poursuivis (comme le renforcement de la prise en charge extra-scolaire des élèves) ou encore sur les programmes de formation pour les parents immigrés. Ses réunions servent également de plate-forme pour des échanges d'informations sur les nouvelles initiatives élaborées au niveau local (soirées d'information pour les parents migrants, etc.).

Atouts du projet

Ce projet se singularise par le fait qu'il est accordé un ancrage institutionnel à la participation des parents migrants et qu'il est en plus octroyé à ces derniers un droit de vote au même titre que les autochtones. La création de commissions IfK est par conséquent l'expression d'une double reconnaissance: celle de la spécificité des questions qui préoccupent les immigrés et celle de l'égalité des droits pour tous les parents (quelles que soient leurs origines et leurs trajectoires) au sein de l'organisation scolaire.

Pour en savoir plus (seulement en allemand)

- **Bildungsdirektion des Kantons Zürich. 2007. Qualitätsmerkmale zu den Handlungsfeldern «Förderung des Schulerfolgs» und «Förderung der Integration», Zürich**

2.8 Accent sur les quartiers défavorisés

Recommandation

«H [...] 15. Les différentes mesures décrites aux chapitres A à G de cette annexe revêtent une importance particulière pour les enfants de migrants ou issus de l'immigration vivant dans des zones de ségrégation ou des quartiers défavorisés. Les Etats membres devraient néanmoins envisager de les adapter et de les compléter en fonction des besoins, pour aider ces enfants à surmonter les difficultés propres à leur environnement. Ils devraient notamment envisager de mettre en œuvre les dispositions énoncées ci-dessous. [...]

[...] v. «Les autorités locales devraient veiller à ce que les enfants disposent de l'espace nécessaire pour apprendre et pour jouer, que ce soit à la maison ou à l'extérieur. Elles devraient offrir et entretenir des aires de jeux et des équipements sportifs, et organiser des manifestations collectives pour les enfants. [...]»

Objet et buts

C'est généralement au quotidien, dans les relations avec l'environnement immédiat, que se déroulent les processus de socialisation et d'intégration. Il est dès lors fondamental, dans l'optique d'une meilleure égalité des chances, que les politiques publiques mettent un accent particulier sur le contexte local, et plus précisément sur les quartiers moins favorisés.

Les autorités devraient ainsi prévoir des mesures destinées à améliorer les structures et les opportunités dans les quartiers habités essentiellement par les populations migrantes,

socialement défavorisées et/ou dotées d'un faible niveau d'éducation, ceci afin de leur assurer une meilleure vie sociale et une meilleure insertion. Il s'agit, autrement dit, de les aider à s'intégrer dans un réseau constitué de familles vivant dans le même quartier, de professionnels de l'éducation et de la santé, d'associations locales et d'autres organismes ou institutions.

Un tel travail de proximité, qui consiste à aller chercher les personnes là où elles vivent et se rencontrent, est une des manières les plus pertinentes – dès lors qu'il s'agit des parents migrants – de les sensibiliser à l'importance de l'éducation et de renforcer leur engagement.

Mesures proposées

- Conception et mise en œuvre de projets et d'actions destinés spécifiquement aux populations des quartiers défavorisés (et non pas uniquement aux personnes migrantes)
- Mise en œuvre de projets et d'actions dans les lieux fréquentés régulièrement par ces populations, et en particulier par les mères ou les pères de jeunes enfants: jardins d'enfants, crèches, écoles enfantines et écoles primaires; centres de quartier ou centres de rencontre locaux; lieux de rencontre pour parents et enfants; associations de migrants; bibliothèques interculturelles; autres associations, etc.
- Visites à domicile chez les familles vivant dans les quartiers défavorisés afin d'atteindre aussi les parents qui ne fréquentent pas ou peu les lieux sociaux précédemment cités

Bonne pratique: «Schritt:weise»

Le projet «Un pas en avant» (Schritt:weise) est l'adaptation suisse du programme «Opstapje» (Tabouret), qui a remporté un vif succès aux Pays-Bas et qui a déjà été repris en Allemagne. Il s'agit d'un programme préventif de jeu et d'apprentissage destiné aux familles socialement désavantagées ayant des enfants âgés de 18 mois

à 4 ans. Il ne s'adresse donc pas exclusivement aux familles migrantes.

Le projet prévoit des visites régulières au domicile des familles qui y participent. Ces visites d'une demi-heure environ s'étendent sur dix-huit mois, d'abord au rythme d'une par semaine, puis d'une toutes les deux semaines. Le but du programme est de renforcer les interactions parents-enfants. Pour cela, les personnes qui se rendent dans les familles (à l'heure actuelle, uniquement des femmes) présentent aux parents différentes possibilités d'encourager leurs enfants et de jouer avec eux, en mettant à disposition du matériel adapté à chaque âge (jeux, livres, etc.). Le développement cognitif, moteur et socio-émotionnel des enfants est au cœur des activités proposées. Pendant ces visites, les parents apprennent des techniques qu'ils pourront appliquer au quotidien (pour stimuler leurs enfants, par exemple). Au niveau de sa conception, le projet est ainsi clairement orienté vers les ressources des familles plutôt que vers leurs problèmes.

Les personnes chargées des visites sont des femmes qui viennent des mêmes milieux que les familles dans lesquelles elles se rendent et qui ont reçu une formation dans le cadre du projet.

Dès la treizième semaine du programme, les familles ont la possibilité de participer à des réunions de groupe qui ont lieu tous les quinze jours. Ces rencontres leur permettent de créer des contacts sociaux avec d'autres familles vivant dans le même quartier; elles sont aussi l'occasion pour elles de recevoir des informations sur des thèmes liés à l'éducation et au développement des enfants.

Le programme suisse Schritt:weise est coordonné par l'association a:primo, qui est mandatée par le Service de santé de la ville de Berne pour promouvoir le soutien précoce des enfants issus de familles défavorisées. Son rôle est d'appuyer les villes et les communes qui souhaitent implémenter ce programme en les conseillant, en les informant des événements en lien avec le projet, en leur procurant les licences nécessaires, en mettant à leur disposition le matériel requis, etc. Schritt:weise

fait partie du projet général de soutien à la petite enfance développé par la ville de Berne.

Atouts du projet

Une des forces principales du programme Schritt:weise est qu'il permet d'entrer en contact avec les personnes plus difficiles à atteindre par d'autres canaux, notamment parce qu'elles ne fréquentent pas ou peu les structures collectives plus classiques. Les visites à domicile constituent par ailleurs, pour les familles concernées, une première étape vers une extension de leur réseau social et une mesure d'encouragement en vue de leur intégration dans les structures locales.

Le programme mis en place pour la première fois en Suisse (plus précisément à Berne) à la fin de l'année 2007 a fait l'objet d'un suivi scientifique, mais n'a pas encore été évalué. L'adaptation allemande du projet «Optapje», en revanche, l'a été en 2004. Le développement des enfants qui y ont pris part s'est ainsi révélé, grâce aux tests psychologiques effectués, très positif et l'appréciation donnée par les responsables du projet ainsi que par les familles a elle aussi été très bonne. Les résultats de l'évaluation ont en outre montré que les familles migrantes apprenaient plus facilement l'allemand et étaient plus satisfaites de leur intégration après leur participation au programme.

Pour en savoir plus (seulement en allemand)

- www.aprimo.ch (ou: www.opstapje)
- Frühförderungskonzept: Massnahmen zur Verbesserung der Bildungschancen sozial benachteiligter Kinder. Gemeinderat der Stadt Bern, 2006 (voir site susmentionné)
- Evaluation du programme «Opstapje» allemand: Lund, Kerstin und Birgitt Erdwien. 2004. Entwicklungspsychologische Untersuchung im Hinblick auf die Wirksamkeit des Programms im Vergleich zu einer Kontrollgruppe. Bremen: Institut für Methodik, Diagnostik und Evaluation, Universität Bremen.

Bonne pratique: Aux Quatre Coins

«Aux Quatre Coins» est une Maison Verte conforme au modèle conçu par Françoise Dolto. Il en existe un certain nombre en Suisse. Celle-ci est située à Renens (VD), une commune caractérisée par une forte diversité culturelle, et accueille des familles majoritairement immigrées.

Ouvert cinq demi-journées par semaine, ce lieu d'accueil, de jeux et de rencontres pour les enfants de 0 à 5 ans et leurs accompagnants (parents, grands-parents, tantes, mamans de jour, etc.) est libre d'accès. Les personnes viennent et repartent quand elles veulent et choisissent les activités qu'elles souhaitent faire. Il ne s'agit pas d'une crèche, d'une garderie ou d'un jardin d'enfants, car les parents (ou autres accompagnants) sont responsables des enfants. Ce qui leur est toutefois offert dans ce lieu, c'est la possibilité de rencontrer d'autres familles et d'obtenir des réponses à leurs questions grâce à la présence d'accueillants (formés).

Les objectifs de cette Maison Verte sont multiples: encourager la socialisation des jeunes enfants et de leurs accompagnants; rompre l'isolement et la solitude; soutenir le lien familial et social; susciter les échanges entre les générations; permettre l'expression et la reconnaissance des compétences des familles; favoriser le développement des ressources et des compétences des familles; présenter des informations susceptibles d'intéresser les enfants et leurs accompagnants; être un relai vers des lieux de prévention, d'aide et d'entraide.

Les familles peuvent prendre connaissance de l'existence de l'espace «Aux Quatre Coins» de différentes façons: en s'inscrivant à un des cours ou une des rencontres de préparation à la naissance qui y sont organisés en plusieurs langues, par le biais d'une information reçue à la maternité, au centre de puériculture ou chez le pédiatre, ou encore grâce à une amie qui connaît le lieu.

Atouts du projet

L'espace «Aux Quatre Coins» connaît un vif succès: selon le rapport d'activité des accueillants, 4617 personnes (dont 2650 enfants) ont été accueillies en 2007, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente. Cela représente en moyenne 23 personnes (enfants et accompagnants) par demi-jour d'ouverture.

Cette maison constitue un lieu d'accueil informel dans un quartier où résident de nombreuses familles d'origine immigrée, socialement défavorisées. Elle leur offre un espace non seulement de socialisation et d'intégration, mais aussi d'information sur les questions d'éducation et les structures locales existantes.

Bien que son site internet existe en de nombreuses langues (albanais, arabe, anglais, français, italien, portugais, serbo-croate, espagnol, tamoul et turc) et que les accueillants soient d'origines diverses, l'espace «Aux Quatre Coins» n'est pas réservé exclusivement aux familles issues de la migration.

Pour en savoir plus

- www.auxquatrecoins.ch

2.9 Actions instrumentales

Certaines actions ne sont pas directement et explicitement destinées à promouvoir l'engagement des parents dans l'éducation de leurs enfants. Toutefois, comme elles constituent des moyens annexes intéressants, elles méritent d'être brièvement mentionnées dans ce rapport. Il est question plus concrètement ici des processus de qualification du personnel et de la mise en place de plates-formes d'échange, deux points qui ne sont pas accompagnés d'exemples de bonnes pratiques.

2.9.1 Qualification du personnel

Recommandation

B [...] 4. [...] i. «A tous les stades du processus de qualification professionnel des enseignantes et enseignants, des personnels de santé et des travailleurs sociaux, et des autres professionnels travaillant auprès des enfants de migrants ou issus de l'immigration, il conviendrait d'offrir des possibilités d'apprentissage pour développer et tester les aptitudes particulières qui leur sont nécessaires. Il s'agit notamment des compétences interculturelles, de l'aptitude à gérer les différences culturelles en classe, de l'aptitude à résoudre pacifiquement les conflits, de l'aptitude à diagnostiquer et à déceler la différence entre les problèmes linguistiques et les lacunes scolaires, et de l'aptitude à développer des outils didactiques et des stratégies d'apprentissage visant à soutenir les enfants dont la langue maternelle n'est pas celle de la majorité de la société et/ou du pays d'accueil.

ii. Le développement de stratégies et les compétences en matière d'apprentissage interculturel et de travail auprès d'enfants dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement devraient être incorporés et rendus obligatoires dans tous les programmes de qualification, qu'il s'agisse d'une formation avant emploi et/ou d'une formation initiale, notamment pour le personnel qui travaille auprès d'enfants en âge préscolaire. [...]

Objet et buts

Le travail avec les enfants et avec les parents d'origine immigrée devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part des organisations et institutions qui élaborent des projets à leur intention. Elles devraient ainsi veiller à la formation continue de leur personnel, spécialement dans le domaine de la gestion interculturelle et des activités conçues pour un public plurilingue. D'une manière plus générale, ces institutions devraient mettre en œuvre des politiques du personnel ainsi que des politiques institutionnelles qui prennent en considération la diversité culturelle et linguistique de leur «clientèle».

La formation de base des personnes appelées à évoluer avec les petits enfants issus de la migration et/ou leurs parents devrait également inclure des modules liés au travail avec ce public spécifique.

2.9.2 Plates-formes d'échange

La nécessité de créer des plates-formes d'échange aux niveaux national et international a sa place dans ce chapitre, bien qu'elle ne figure pas dans la recommandation CM/Rec(2008)4 du Conseil de l'Europe.

En effet, comme l'ont souvent montré les exemples mentionnés dans ce rapport, nombreuses sont les initiatives en Suisse qui ont pour principale caractéristique (et force) de se dérouler sur le plan local, voire micro-local (niveau du quartier). C'est ce qui leur permet d'atteindre les groupes cibles. Il est donc à l'évidence primordial de prévoir la création de plates-formes qui auront pour but de favoriser l'échange d'expériences entre les différentes institutions et organisations responsables de projets et qui pourront aussi contribuer à l'échange de matériel existant (brochures et films traduits dans plusieurs langues, etc.).

Il est possible, d'ores et déjà, de citer deux exemples de plates-formes destinées à faciliter l'échange d'expériences de bonnes pratiques. Il s'agit du présent rapport, élaboré au niveau national, et du manuel du Conseil de l'Europe, actuellement en préparation au niveau international.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bildungsdirektion des Kantons Zürich (2007). Qualitätsmerkmale zu den Handlungsfeldern «Förderung des Schulerfolgs» und «Förderung der Integration». Zürich: Bildungsdirektion.
- Buschor, Ernst, Heinz Gilomen et Huguette McCluskey (2003). PISA 2000 – Synthèse et recommandations. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique et Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.
- CDIP (2000). Premières recommandations relatives à la formation et à l'éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse (31 août 2000). Berne: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.
- CDIP (2005). Educare: encadrer–éduquer–former. Berne, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.
- Coradi Vellacott, Maja et al. (2003). Soziale Integration und Leistungsförderung. Thematischer Bericht der Erhebung PISA 2000. Bern und Neuchâtel: Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren / Bundesamt für Statistik.
- Coradi Vellacott, Maja et Stefan C. Wolter (2004). Equity in the Swiss education system: dimensions, causes and policy responses. National report from Switzerland contributing to the OECD's review of «Equity in Education». Aarau: Swiss Coordination Centre for Educational Research.
- David, Tricia (1999). «Working with parents», in Nicholls, G. (éd.), Learning to Teach. London: Kogan Page, p. 176–191.
- David, Tricia (éd.) (2001). Promoting evidence-based practice in early childhood: research and its implications. London: JAI.
- Dellenbach, Myriam, Corinna Bisegger, Claudia Meier (2002). Evaluation des Projektes Femmes-TISCHE. Werkstatt Evaluation. Bern: Abteilung für Gesundheitsforschung, Institut für Sozial- und Präventivmedizin, Universität Bern.
- Evaluanda (2006). Evaluation du projet de promotion de la santé par l'éducation familiale. Genève: Evaluanda.
- Fibbi, Rosita et Denise Efionayi (2008). «Questions d'éducation dans les familles migrantes», in Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Familles – Education – Formation. Berne: Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, p. 48–66.
- Gemeinderat, Stadt Bern (2006). Frühförderungskonzept. Massnahmen zur Verbesserung der Bildungschancen sozial benachteiligter Kinder. Bern: Direktion für Bildung, Soziales und Sport.
- Lanfranchi, Andrea (2002). Schulerfolg von Migrationskindern. Die Bedeutung familienergänzender Betreuung in Vorschulalter. Opladen, Leske + Budrich.
- Leuenberger, Petra (2005). «Jetzt gehe ich sogar gerne an Elternabende. Ich lerne Deutsch fürs Kind. In Kindergarten oder ins Schulhaus integrierte Deutschkurse für Mütter». Eine qualitative Untersuchung über den Erfolg des Konzepts. Basel: Basler Institut für Sozialforschung und Sozialplanung, Hochschule für Pädagogik und Soziale Arbeit beider Basel.
- Lund, Kerstin, Birgitt Erdwien (2004). Entwicklungspsychologische Untersuchung im Hinblick auf die Wirksamkeit des Programms im Vergleich zu einer Kontrollgruppe. Bremen: Institut für Methodik, Diagnostik und Evaluation, Universität Bremen.
- OECD (2006). Where immigrant students succeed: a comparative review of performance and engagement in PISA 2003. Paris: OECD publishing.
- Perregaux, Christaine et al. (2005). La scolarisation de l'aîné comme effet déclencheur d'une

nouvelle dynamique acculturative dans les familles migrantes. Rapport de recherche. Genève: Faculté de psychologie et sciences de l'éducation.

Poletti, Fulvio (2006). «Consulenza e mediazione pedagogica nell'ambito di un progetto a carattere interculturale. Scuola, famiglie e quartiere: insieme per l'integrazione». In: Telleri Fausto (Ed.), Consulenza e mediazione pedagogica. Sassari: Carlo Delfino Editore.

Reich, Hans et Hans-Joachim Roth (2002). Spracherwerb zweisprachig aufwachsender Kinder und Jugendlicher: Ein Überblick über den Stand der Forschung. Hamburg und Landau in der Pfalz: Frei und Hansestadt.

Vatz Laaroussi, Michèle (2008). «Des ruptures migratoires à la transmission familiale, un espace de production sociale», in Vatz Laaroussi, Michèle, Claudio Bolzman et Mohamed Lahlou (éd.), Familles migrantes au gré des ruptures. Tisser la transmission. Lyon: L'interdisciplinaire.

Wannack, Evelyne, Barbara Sörensen Criblez et Patricia Gilliéron Giroud (2006). Un début plus précoce de la scolarité en Suisse. Etat de situation et conséquences. Berne: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Woodhead, Martin et John Oates (2007). Early childhood in focus. Milton Keynes UK: The Open University.

ANNEXE

Annexe 1: Recommandation du Conseil de l'Europe relative à la promotion de l'intégration des enfants de migrants ou issus de l'immigration⁸

Recommandation R(2008)4 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la promotion de l'intégration des enfants de migrants ou issus de l'immigration (adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008, lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres et que ce but peut être poursuivi, notamment, par une action commune et l'adoption de politiques communes en matière de migration et de jeunesse;

Rappelant la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (STE n° 5) de 1950 et ses Protocoles;

Rappelant la Charte sociale européenne (révisée) (STE n° 163) de 1996;

Rappelant la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant;

Rappelant le Cadre européen commun de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer (CECR) et le Portfolio européen des langues (PEL) ainsi que leur importance pour le développement des compétences linguistiques et le dialogue interculturel;

Considérant que l'intégration des migrants et des personnes issues de l'immigration est indispensable à la cohésion sociale des sociétés européennes;

Considérant que l'intégration est un processus interactif fondé sur la volonté mutuelle d'adaptation, tant des migrants que de la société d'accueil;

Considérant l'importance d'offrir un accès égal et effectif aux possibilités éducatives, indépendamment du sexe, de l'origine, du contexte social et de la zone de résidence;

Considérant le besoin pressant dans certains Etats membres de renforcer l'intégration à l'école et dans la société des enfants de migrants ou issus de l'immigration;

Considérant, en particulier, que l'accès aux établissements d'enseignement préscolaire est important pour favoriser la socialisation et l'acquisition des aptitudes linguistiques par les enfants de migrants ou issus de l'immigration;

8 En gras: paragraphes de la recommandation qui sont mentionnés et commentés dans la partie 2 du présent rapport.

Considérant notamment que de nombreux enfants primo-arrivants ont une maîtrise limitée de la langue d'enseignement et une expérience éducative différente susceptibles de freiner leurs progrès scolaires, et que, de même, quelques enfants issus de l'immigration entrent à l'école sans maîtriser suffisamment la langue d'enseignement;

Considérant notamment que, dans de nombreux Etats membres, ce sont plus les enfants issus de l'immigration que les autres enfants qui abandonnent leur scolarité prématurément, sans diplôme ni certificat de fin d'études reconnu;

Considérant en particulier que beaucoup de jeunes issus de l'immigration rencontrent des difficultés pour réussir leur transition de l'école au marché du travail;

Considérant que la compétence interculturelle des enseignants des écoles et des autres professionnels travaillant auprès des enfants dans le système éducatif ainsi que leur aptitude à gérer la diversité dans les classes sont d'une importance primordiale pour la réussite de l'intégration à l'école des enfants issus de l'immigration;

Considérant que, dans l'objectif de promouvoir la cohésion sociale, il faudrait promouvoir à l'école la diversité culturelle, religieuse et linguistique de la société;

Considérant que les parents migrants ou issus de l'immigration devraient être encouragés et soutenus dans leur rôle parental et dans leurs efforts visant à faciliter l'intégration de leurs enfants, et qu'il faudrait notamment les impliquer dans l'éducation scolaire de leurs enfants;

Considérant qu'il est primordial de fournir aux parents migrants ou issus de l'immigration des informations adéquates sur le système éducatif pour leur donner les moyens de soutenir le processus éducatif et la performance scolaire de leurs enfants;

Considérant qu'il conviendrait d'encourager vivement la participation active de la société civile et des associations de migrants dans l'intégration des enfants migrants;

Considérant de manière plus générale que les migrants et les personnes issues de l'immigration devraient participer à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre des décisions et des politiques qui concernent leur bien-être et leur intégration;

Rappelant l'importance des principes des droits de l'homme, de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de la compétence interculturelle pour les enseignants et autres professionnels responsables du bien-être des enfants, notamment les personnels de santé et les travailleurs sociaux,

Recommande aux gouvernements des Etats membres, conformément aux lignes directrices ci-après, d'intégrer dans leurs politiques et leurs pratiques des dispositions visant à améliorer l'intégration des enfants primo-arrivants dans le système scolaire, à donner à ces enfants les compétences linguistiques requises au niveau préscolaire, à préparer les enfants des migrants ou issus de l'immigration arrivant en fin de scolarité à réussir la transition de l'école au marché du travail et à surmonter les difficultés auxquelles sont confrontés les enfants qui vivent dans des zones de ségrégation ou des quartiers défavorisés.

En ce qui concerne la diffusion de cette recommandation et son suivi,

Les Etats membres sont encouragés à traduire la présente recommandation dans leur(s) langue(s) officielle(s) de manière à faire en sorte que les acteurs compétents comprennent bien ses implications. En tout cas, les Etats membres devraient attirer l'attention de leurs instances publiques et privées concernées sur ses principes par les moyens de diffusion appropriés de leur pays;

Les Etats membres devraient définir des indicateurs permettant de vérifier si les principes de la présente recommandation sont respectés et leurs dispositions appliquées.

Annexe à la Recommandation CM/Rec(2008)4 relative à la promotion de l'intégration des enfants de migrants ou issus de l'immigration

A. Apprentissage linguistique

1. S'agissant de faciliter et d'améliorer le développement linguistique des enfants de migrants, il conviendrait que les Etats membres mettent en œuvre des mesures qui soient adaptées aux conditions particulières de ces enfants. L'objectif global de ces mesures devrait être d'aider les enfants à acquérir la maîtrise nécessaire de la langue d'enseignement. Cela pourrait inclure, dans la mesure du possible, l'acquisition et le maintien de leur langue maternelle.
2. Les Etats membres devraient adopter les mesures les mieux adaptées aux besoins particuliers des populations spécifiques d'enfants migrants dans leurs pays en matière d'apprentissage linguistique et inclure les dispositions énoncées ci-dessous. Selon le cas, ces mesures devraient être mises en œuvre à l'échelon national, régional ou local.
 - i. Les établissements préscolaires, scolaires et autres devraient bénéficier des ressources nécessaires pour offrir une aide supplémentaire à l'apprentissage linguistique des enfants primo-arrivants ou nés dans le pays d'accueil de parents récemment arrivés, lorsque la maîtrise de la langue d'enseignement par l'enfant est jugée insuffisante.
 - ii Il conviendrait d'apporter un soutien à l'organisation et au financement des activités menées par les migrants et leurs associations dans le but d'aider les enfants primo-arrivants à apprendre la langue d'enseignement et à acquérir la compétence académique nécessaire pour s'exprimer à l'école.
 - iii. Il conviendrait de procéder à un diagnostic effectif et approprié des aptitudes linguistiques des enfants de migrants au niveau préscolaire, conformément aux normes d'enseignement du pays d'accueil.
 - iv. Il conviendrait d'élaborer des instruments efficaces pour évaluer le niveau de maîtrise de la lecture et de l'écriture des enfants primo-arrivants, afin de pouvoir leur proposer des programmes d'apprentissage ou de soutien linguistique adaptés à leurs besoins individuels, notamment des programmes (spécialement conçus) de soutien linguistique individualisés.
 - v. Il conviendrait d'apporter un soutien aux établissements d'enseignement préscolaire pour leur permettre d'évaluer convenablement les aptitudes linguistiques des enfants lors de leur inscription et de mettre en place des programmes appropriés d'acquisition et de soutien linguistiques adaptés aux besoins des enfants pour lesquels ils sont requis.
 - vi. Là où il n'existe pas d'établissements d'enseignement préscolaire dans le pays d'accueil ou dans la localité où la famille réside, les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les autres professionnels du domaine en contact avec la famille devraient prendre des dispositions pour procéder à une évaluation précoce des aptitudes linguistiques des enfants à l'âge

préscolaire et veiller à ce que des mesures appropriées soient prises pour améliorer ces aptitudes, en cas de besoin.

- vii. Des loisirs collectifs et des activités sportives devraient être organisés en coopération avec les migrants et leurs associations afin de favoriser la communication entre les enfants d'origines différentes, qu'il s'agisse d'enfants issus de la migration ou de la société d'accueil. Ces activités (par exemple camps d'été/d'hiver, compétitions sportives, activités d'animation) devraient associer des enfants d'âges différents et être organisées à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement scolaire. Il conviendrait d'encourager la participation des parents de ces enfants et, dans la mesure du possible, leur aide dans la préparation de ces activités. Les enfants primo-arrivants devraient tout spécialement être fortement encouragés à participer à ces activités.
- viii. Il conviendrait d'organiser, à l'intention des enfants qui arrivent en fin de scolarité, des programmes de renforcement des compétences linguistiques nécessaires dans le cadre de la vie professionnelle et de la formation. Le contenu de ces programmes de formation devrait être tel qu'il évite que la maîtrise insuffisante de la langue du pays d'accueil empêche les élèves issus de l'immigration de s'intégrer sur le marché du travail. A cet effet, les programmes de formation devraient être organisés en coopération avec des employeurs et des syndicats.

B. Recrutement et perfectionnement du personnel

- 3. S'agissant de promouvoir la diversité à l'école, il serait utile d'engager des efforts pour encourager des personnes issues de l'immigration à choisir le métier d'enseignant. Il conviendrait de recruter activement des enseignants issus de l'immigration, parmi lesquels des migrants récemment arrivés, et de les encourager à travailler dans des établissements scolaires. A cette fin, il faudrait envisager la mise en place d'une procédure simplifiée et accélérée de reconnaissance des diplômes d'enseignement étrangers et de proposer des cours spéciaux de requalification aux personnes détenant des diplômes de cette nature.
- 4. Les enseignants, les travailleurs sociaux, les personnels de santé et les autres professionnels travaillant auprès d'enfants migrants ou issus de l'immigration devraient être en mesure de reconnaître et de répondre d'une manière adaptée aux besoins de ces enfants. Ils devraient également être capables de travailler efficacement dans un environnement ethnique, culturel, religieux et linguistique pluriel. Pour ce qui est d'offrir à ces professionnels les compétences nécessaires, les Etats membres devraient mettre en place les dispositions énoncées ci-dessous. Ces mesures devraient être mises en œuvre, selon le cas, par les autorités responsables nationales, régionales ou locales en coopération avec des ONG et des associations de migrants.
 - i. **A tous les stades du processus de qualification professionnel des enseignants, des personnels de santé et des travailleurs sociaux, et des autres professionnels travaillant auprès des enfants de migrants ou issus de l'immigration, il conviendrait d'offrir des possibilités d'apprentissage pour développer et tester les aptitudes particulières qui leur sont nécessaires. Il s'agit notamment des compétences interculturelles, de l'aptitude à gérer les différences culturelles en classe, de l'aptitude à résoudre pacifiquement les conflits, de l'aptitude à diagnostiquer et à déceler la différence entre les problèmes linguistiques et les lacunes scolaires, et de l'aptitude à développer des outils didactiques et des stratégies d'apprentissage visant à soutenir les enfants dont la langue maternelle n'est pas celle de la majorité de la société et/ou du pays d'accueil.**

- ii. Le développement de stratégies et les compétences en matière d'apprentissage interculturel et de travail auprès d'enfants dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement devraient être incorporés et rendus obligatoires dans tous les programmes de qualification, qu'il s'agisse d'une formation avant emploi et/ou d'une formation initiale, notamment pour le personnel qui travaille auprès d'enfants en âge préscolaire.
- iii. Les professionnels dont la formation initiale ne comprenait pas de modules sur la compétence interculturelle, la gestion des différences culturelles ou le plurilinguisme devraient bénéficier de formation en cours d'emploi afin d'acquérir les aptitudes pratiques et les outils didactiques nécessaires. Les professionnels dont la formation initiale comprenait des modules de cette nature devraient pouvoir approfondir leurs connaissances pratiques et théoriques en suivant des cours de perfectionnement et/ou de niveau supérieur.
- iv. Des services de supervision et de conseil, qu'ils soient externes ou internes, devraient être mis à la disposition des professionnels intervenant dans ce domaine afin qu'ils disposent d'une aide et d'un soutien dans le développement de stratégies générales et/ou le traitement de cas individuels.

C. Droits de l'homme, citoyenneté démocratique et diversité

5. Afin de faciliter l'intégration des enfants de migrants ou issus de l'immigration aussi bien dans la vie scolaire que dans la société, il conviendrait que les Etats membres veillent à ce que les autorités de tutelle et les établissements scolaires de leur pays encouragent à l'école une atmosphère d'hospitalité, de tolérance et de respect de la diversité. Ils devraient également garantir les conditions nécessaires pour permettre à ces enfants de développer une image positive d'eux-mêmes et de s'identifier positivement à la société d'accueil. Il conviendrait également de prendre des dispositions en fonction des conditions particulières de chaque Etat membre, parmi lesquelles les mesures énoncées ci-dessous.
- i. Pour ce qui est d'aider les enfants à se situer par rapport au contenu particulier de chaque discipline, les programmes scolaires devraient refléter la diversité religieuse, ethnique et culturelle de la société, et couvrir des questions telles que l'histoire des migrations et de l'immigration dans le pays d'accueil, l'intérêt des migrations et d'une connaissance mutuelle de la culture de l'autre.
 - ii. Les programmes scolaires devraient comprendre une éducation à la citoyenneté démocratique, aux droits de l'homme et aux compétences interculturelles.
 - iii. Les outils pédagogiques (y compris dans le contenu des manuels scolaires et les illustrations) devraient refléter la diversité de la société et affirmer que les migrants et les minorités font partie intégrante de ladite société.
 - iv. Les dispositions pratiques concernant la vie quotidienne dans les établissements scolaires devraient, dans la mesure du possible, être suffisamment souples pour répondre aux besoins des enfants d'origines culturelles et religieuses différentes.
 - v. Il conviendrait d'organiser de temps en temps, à l'intention des enfants, des campagnes d'information qui mettent en avant des exemples positifs d'intégration en faisant appel à des personnalités issues de l'immigration.
 - vi. Il conviendrait que, en coopération avec des ONG, les autorités scolaires recrutent activement des figures emblématiques issues de l'immigration dans le domaine de la politique, des arts, du sport et des loisirs, et qu'elles les impliquent dans des activités organisées pour les enfants de migrants.

D. Intégration dans la vie scolaire

6. Les Etats membres devraient mettre en place des mesures visant à garantir que les enfants primo-arrivants s'intègrent pleinement et aussi vite que possible dans le système scolaire national. Ils devraient adopter les mesures les mieux adaptées aux conditions particulières qui prévalent dans leur pays, et en particulier à la situation de la population immigrante. Il conviendrait que les autorités compétentes nationales, régionales et/ou locales fournissent des ressources publiques, si nécessaire, pour aider les autorités de tutelle et les établissements scolaires à appliquer les mesures. Ces dernières devraient inclure celles énoncées ci-dessous. Elles pourront être adaptées aux besoins des enfants issus de l'immigration, le cas échéant.

7. L'objet des dispositions dont il est question dans ce chapitre est de veiller à ce que les établissements scolaires identifient les besoins spécifiques d'apprentissage de chaque enfant et y répondent aussi rapidement que possible, que l'enfant comprenne la culture et l'environnement scolaires dès que possible et s'y adapte, et qu'il soit en mesure de mettre à profit les possibilités offertes par la vie scolaire au même titre que les autres enfants.
 - i. Les établissements scolaires devraient orienter les enfants migrants dans leur scolarité, les aider à développer les compétences et les capacités d'apprentissage requises, et empêcher l'apparition de difficultés d'apprentissage scolaire.
 - ii. En l'absence d'un cadre général déjà existant prévoyant que soit établi un profil individuel des enfants permettant d'identifier leurs forces et leurs potentiels, et de développer des programmes de soutien personnalisé, les autorités de tutelle devraient faire en sorte que les écoles locales établissent un tel profil pour les enfants migrants, notamment pour qu'ils atteignent le niveau de savoir et de maîtrise requis dans des disciplines spécifiques.
 - iii. Les méthodes et les modes d'enseignement devraient être adaptés aux besoins personnels et aux expériences d'apprentissage des enfants primo-arrivants.
 - iv. Les établissements scolaires devraient envisager d'inviter des universitaires et/ou des enseignants d'instituts de formation à coopérer avec eux et à offrir aux enfants migrants le soutien et l'aide dont ils ont besoin dans des disciplines d'apprentissage difficiles. Les établissements scolaires devraient également envisager d'inviter des étudiants inscrits dans ces instituts à apporter une assistance bénévole pour aider ces enfants à suivre le programme scolaire.
 - v. Les autorités de tutelle pourraient envisager de prendre des dispositions pour permettre aux enfants de migrants de faire, au cours des premières années de leur vie scolaire et pendant une période limitée seulement, leurs études dans leur langue maternelle, ce qui les aidera à développer les aptitudes cognitives et les compétences scolaires nécessaires à la poursuite fructueuse de leurs études dans la langue d'enseignement.
 - vi. Différentes méthodes d'aide et de soutien aux mineurs primo-arrivants par leurs camarades de classe (programmes de parrainage ou d'entraide, par exemple) devraient être développées et facilitées par les autorités de tutelle et les établissements scolaires.
 - vii. En l'absence d'un cadre général déjà existant prévoyant le suivi des progrès des enfants à l'école, les autorités de tutelle et les établissements scolaires devraient établir un système de suivi permanent des progrès des enfants migrants (particulièrement les primo-arrivants) pour les empêcher d'abandonner leur scolarité et pour contribuer à leur intégration sociale.

8. Pour ce qui est de veiller à ce que tous les enfants migrants terminent leur scolarité avec une qualification reconnue (diplôme ou certificat, par exemple) et qu'ils aient une réelle chance de mener une carrière réussie par la suite, les autorités scolaires, en coopération avec des ONG et des associations de migrants, devraient encourager le retour à l'école des enfants qui se sont retirés du

cadre scolaire et/ou ont abandonné leur scolarité. Le cas échéant, cela peut se faire par une coopération plus étroite avec les parents de ces enfants et par la mise en place de modes d'apprentissage plus souples (fréquentation scolaire à temps partiel, par exemple).

E. Société civile, migrants et associations de migrants

9. La société civile et notamment les associations de migrants devraient être vivement encouragées à favoriser l'intégration des enfants migrants dans la vie scolaire et dans la société. A cette fin, les Etats membres devraient mettre en place les mesures qu'ils considèrent appropriées, parmi lesquelles celles qui sont énoncées ci-dessous. S'il y a lieu, ces mesures devraient bénéficier d'un financement public adapté.

- i. Des rencontres consultatives et participatives régulières (conseils ou tables rondes, par exemple) devraient être organisées afin de développer et de maintenir la coopération entre les établissements scolaires, les autorités compétentes (autorités sociales et sanitaires) et la société civile, y compris les migrants et leurs associations.
- ii. Les migrants et leurs associations devraient être encouragés, en coopération avec les autorités locales et les établissements scolaires, à organiser les activités suivantes:
 - cours de langue pour les enfants en âge préscolaire;
 - participation des enfants de migrants à titre de parrains dans des programmes de parrainage pour les enfants primo-arrivants;
 - préparation des enfants arrivant à l'âge de fin de scolarité à l'entrée sur le marché de l'emploi;
 - campagnes d'information et manifestations culturelles associant tous les enfants (migrants et non migrants), visant à mieux faire connaître les diversités culturelles, religieuses et linguistiques.

10. Les bâtiments scolaires devraient être mis à la disposition des migrants et de leurs associations en dehors des heures de cours (le soir et le weekend) afin qu'ils puissent organiser des activités collectives sociales, sportives et culturelles avec la participation des enfants de migrants.

F. Soutien aux parents d'enfants migrants

11. Pour ce qui est de faciliter l'intégration des enfants de migrants dans la vie scolaire et dans la société, les Etats membres devraient prendre des dispositions pour soutenir et renforcer le rôle parental des parents migrants ou issus de l'immigration. Ils devraient adopter les mesures les mieux adaptées aux conditions qui leur sont propres et à la situation de la population immigrante, notamment les mesures énoncées ci-dessous. La politique générale des Etats membres devrait viser la promotion de l'indépendance financière des parents migrants par l'adoption de mesures adaptées en matière sociale, d'emploi, d'éducation et de formation.

- i. En coopération avec les migrants et leurs associations, les établissements préscolaires devraient organiser régulièrement des activités conjointes pour les parents et les enfants afin d'encourager l'apprentissage de la langue chez les enfants en âge préscolaire au moyen de jeux et d'activités créatives.
- ii. La coopération entre les parents et les établissements scolaires devrait être développée, notamment par des activités à l'école qui associent conjointement les parents et les enfants

(migrants et non migrants), et qui ciblent le développement des compétences linguistiques et les échanges culturels (sorties d'une journée, manifestations culturelles et activités sportives, par exemple).

- iii. Les établissements scolaires devraient offrir aux parents migrants un service de conseils et d'orientation sous la forme de consultations en groupe ou individuelles et, si possible, une formation visant à améliorer leur capacité à participer à l'éducation de leurs enfants, à leur développement et à leur intégration. Il conviendrait de tenir compte du point de vue des parents sur la parentalité et sur la politique éducative dans le cadre de ce service. Les autorités locales devraient organiser des groupes de parents (migrants et non migrants) pour examiner les questions concernant la parentalité, les politiques éducatives et d'autres questions relatives à l'éducation et au bien-être de leurs enfants.
- iv. Les parents migrants devraient avoir la possibilité d'apprendre la langue d'enseignement de leurs enfants.
- v. Les parents migrants devraient être encouragés à participer activement aux manifestations et activités scolaires avec leurs enfants.
- vi. Les parents migrants devraient être activement intégrés dans les mécanismes permanents et réguliers de communication et d'échange d'informations entre les établissements scolaires, les parents et la population locale (conseils et consultations régulières, par exemple).
- vii. Les autorités de tutelle et les établissements scolaires devraient fournir des informations aux parents migrants, notamment les migrants nouvellement arrivés, sur le système scolaire du pays, y compris son organisation, les possibilités d'éducation préscolaire, les conditions d'inscription, les programmes scolaires, les examens et les droits et obligations des parents et de leurs enfants. Il conviendrait d'envisager plusieurs moyens de rendre ces informations disponibles et de cibler les parents migrants, par exemple par des réunions de parents, des brochures et dépliants, des vidéos et des DVD. Les migrants et leurs associations devraient être encouragés à diffuser ces informations. Celles-ci devraient être conçues de manière à être aisément comprises par les parents.
- viii. Les autorités nationales, locales et/ou régionales concernées devraient offrir des informations aux parents migrants nouvellement arrivés sur les possibilités de participer à la vie active et à la vie communautaire, et de devenir financièrement autonomes.

G. Assurer la transition de l'école au marché de l'emploi

12. S'agissant d'assurer une transition en douceur de l'école au marché de l'emploi, de développer le plein potentiel de l'enfant et de lui éviter le chômage, les Etats membres devraient prendre des mesures au profit des enfants de migrants ou issus de l'immigration qui arrivent à l'âge de la fin de la scolarité et des jeunes qui cherchent un emploi ou qui en ont trouvé un récemment. Ces mesures devraient être adaptées aux conditions existantes dans les Etats membres et inclure celles énoncées ci-dessous.

- i. Les jeunes migrants devraient avoir accès aux services d'information, de conseil, d'accompagnement et d'orientation proposés par les autorités scolaires et professionnelles afin de développer les compétences relatives à la gestion de carrière qui leur seront nécessaires pour entrer sur le marché de l'emploi et réussir leur vie professionnelle.
- ii. Les services de conseil, d'information et d'orientation devraient comprendre des renseignements sur l'apprentissage et les programmes de parrainage. Ces services peuvent être assurés par un agent permanent, désigné comme conseiller d'orientation professionnelle ayant une responsabilité spécifique à l'égard des enfants particulièrement défavorisés, y compris les en-

fants migrants, et par des centres de perfectionnement professionnel pour les jeunes, impliquant conjointement les autorités scolaires et professionnelles compétentes.

- iii. Les autorités de tutelle et les établissements scolaires devraient, s'il y a lieu, offrir des possibilités flexibles pour poursuivre des études (par exemple cours du soir, fréquentation scolaire à temps partiel, programmes en alternance formation/travail).
- iv. Les autorités publiques devraient encourager les employeurs, notamment dans les zones et/ou les secteurs professionnels où prévaut le recrutement par des réseaux informels, à organiser des programmes d'initiation au milieu du travail afin de leur permettre de rencontrer les futurs élèves sortants et d'évaluer leurs connaissances, leurs compétences et leur aptitude au travail.
- v. Les programmes de parrainage, notamment pour les mineurs primo-arrivants en fin de scolarité, devraient être encouragés et soutenus par des incitations financières avec, par exemple, dans le rôle de parrains, un personnel spécialisé dans le domaine et des salariés retraités ou en fin de carrière.
- vi. Les autorités publiques et les ONG devraient travailler directement avec les employeurs du secteur privé et du secteur public pour leur faire prendre conscience des éventuelles conséquences discriminatoires de leurs procédures de recrutement des jeunes élèves en fin d'étude, issus de l'immigration, et de la nécessité de prendre des dispositions appropriées. A cet égard, il conviendrait de veiller tout particulièrement à garantir à ces jeunes l'accès effectif à l'apprentissage et aux autres programmes de formation sur le lieu de travail.

H. Enfants vivant dans des zones de ségrégation ou des quartiers défavorisés

13. Les problèmes particuliers des enfants de migrants ou issus de l'immigration vivant dans des zones de ségrégation ou des quartiers défavorisés devraient être abordés dans le cadre d'une stratégie cohérente et globale de gestion des problèmes de ces quartiers. Les autorités locales devraient prendre des mesures pour veiller à ce que les enfants grandissent dans un environnement serein et agréable.
14. Les établissements scolaires situés dans des zones de ségrégation ou des quartiers défavorisés devraient pouvoir offrir une éducation de bonne qualité si l'on veut attirer les enfants et les parents d'origines sociales et ethniques différentes, et ainsi arrêter, voire inverser, le processus de marginalisation et de privation. Il importe donc que les autorités publiques compétentes (nationales, régionales et locales), mais aussi la population locale, leur apportent l'aide nécessaire.
15. **Les différentes mesures décrites aux chapitres A à G de cette annexe revêtent une importance particulière pour les enfants de migrants ou issus de l'immigration vivant dans des zones de ségrégation ou des quartiers défavorisés. Les Etats membres devraient néanmoins envisager de les adapter et de les compléter en fonction des besoins, pour aider ces enfants à surmonter les difficultés propres à leur environnement. Ils devraient notamment envisager de mettre en œuvre les dispositions énoncées ci-dessous.**
 - i. Les mesures de soutien linguistique devraient être renforcées dans les établissements scolaires de ces quartiers. Les associations locales, les organisations bénévoles et de migrants devraient également être incitées à proposer des activités extrascolaires supplémentaires d'apprentissage de la langue.

- ii. Les autorités compétentes devraient organiser une formation relative au règlement non violent des conflits pour le personnel qui travaille auprès des enfants de ces quartiers et pour les enfants eux-mêmes, avec l'aide et la participation d'ONG et d'associations de migrants.
- iii. Les autorités locales devraient encourager les enfants à participer activement aux travaux de leurs conseils municipaux de jeunes.
- iv. Les autorités locales devraient encourager les établissements scolaires à promouvoir les liens entre les enfants d'origines sociales et ethniques différentes, et de secteurs géographiques distincts.
- v. **Les autorités locales devraient veiller à ce que les enfants disposent de l'espace nécessaire pour apprendre et pour jouer, que ce soit à la maison ou à l'extérieur. Elles devraient offrir et entretenir des aires de jeux et des équipements sportifs, et organiser des manifestations collectives pour les enfants.**
- vi. Les autorités locales devraient encourager les employeurs hors des zones de ségrégation ou des quartiers défavorisés à recruter des jeunes de ces quartiers et, s'il y a lieu, à envisager de leur réserver un certain nombre de places d'apprentissage.
- vii. Les autorités nationales et locales devraient octroyer les ressources nécessaires pour favoriser la conception et la mise en œuvre de programmes spécifiques de perfectionnement des personnels travaillant dans les garderies, les établissements préscolaires et scolaires des zones de ségrégation ou des quartiers défavorisés.

Annexe 2: Répertoire des auteures

Joëlle Moret a travaillé jusqu'à la fin de l'année 2008 en tant que collaboratrice scientifique auprès du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM, Université de Neuchâtel). Elle est aujourd'hui collaboratrice scientifique à la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS, Université de Neuchâtel).

Rosita Fibbi est sociologue et chercheuse dans le domaine de la migration. Elle est membre de la direction au Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM, Université de Neuchâtel) et chargée de cours à l'Université de Lausanne